

# DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Commune de HAVANGE

## CARTE COMMUNALE



## RAPPORT DE PRESENTATION

Document annexé à la D.C.M. du : 16/05/2019

Approbation de la carte communale par A.P n°2019-DDT57/SABE/DA/PU-10 du 28/05/2019

---

*Table des matières*


---

1	Préambule.....	5
2	Rappel sur la carte communale .....	6
2.1	Utilités.....	6
2.2	Composition.....	6
2.3	Objectif.....	6
2.4	Forme et application juridique (art L161-1) .....	6
2.5	Les documents d'urbanisme .....	7
2.5.1	Le SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.....	7
2.5.2	La DTA : Directive Territoriale d'Aménagement .....	8
3	Présentation du territoire.....	11
3.1	Situation .....	11
3.1.1	Situation administrative : .....	11
3.1.2	Situation géographique : .....	11
3.1.3	Conclusion .....	12
4	Histoire et développement de la commune .....	13
4.1	Origine et évolution .....	13
4.2	Aujourd'hui.....	14
4.3	Évolution des constructions du village .....	14
4.4	Conclusion .....	14
5	Donnée environnementale.....	15
5.1	Le cadre physique .....	15
5.1.1	Profils topographiques – séquence paysagère.....	15
5.1.2	Courbe de niveau .....	16
5.2	Hydrologie .....	17
5.2.1	Hydrologie .....	17
5.2.2	SDAGE : schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.....	17
5.2.3	SAGE : schémas d'aménagement et de gestion des eaux.....	18
5.3	Nature du sol.....	20
5.3.1	Le contexte géologique .....	20
5.3.2	Les sols en place .....	21
5.3.3	Géomorphologie.....	21
5.3.4	Une commune soumise aux aléas miniers : Plan de prévention des Risques Miniers (PPRM). .....	22
5.3.5	Une commune soumise aux aléas de retrait gonflement d'argile .....	24

5.3.6	Une commune soumise aux cavités souterraines .....	24
5.4	Contexte climatique .....	27
5.4.1	Les précipitations .....	27
5.4.2	Les températures .....	27
5.4.3	Les vents .....	29
5.4.4	La pollution atmosphérique .....	30
5.5	Composante naturelle.....	30
5.5.1	La végétation.....	30
5.5.2	Paysage et milieu naturel .....	32
5.5.3	Répartition des unités paysagères .....	32
5.5.4	Espaces naturels protégés : CENL et zones humides.....	33
6	Analyse paysagère.....	38
6.1	Les grandes entités / trame verte et bleue .....	38
6.1.1	Les axes de circulations. ....	38
6.1.2	Massifs et forêts .....	39
6.1.3	Prairie et culture .....	40
6.1.4	Trame verte et bleue.....	41
6.1.5	Carte paysagère .....	43
6.2	Conclusion .....	44
7	Analyse urbaine.....	45
7.1	Forme urbaine .....	45
7.1.1	Composition urbaine .....	46
7.1.2	Le cadre bâti.....	46
7.1.3	Service.....	48
7.1.4	Equipement .....	48
7.1.5	Patrimoine .....	49
7.2	Dents creuse : la capacité de mutation de la commune.....	51
7.2.1	Le renouvellement urbain au travers de la vacance. ....	52
7.2.2	Mutation de bâtiment privé et ou publics existants.....	52
7.2.3	La mutation du cadre bâti agricole.....	52
7.2.4	Havange et création de logement. ....	52
7.2.5	Conclusion .....	52
7.3	Bilan de la consommation des espaces agricoles .....	53
8	Aspect Socio-économique.....	54
8.1	La population .....	54
8.2	Population active.....	54
8.3	Migration alternante .....	55
8.4	Le tissu économique.....	55
8.5	Le parc immobilier.....	56

8.6Conclusion .....	57
9Les données techniques et foncières .....	58
9.1Le réseau d'assainissement .....	58
9.2Les réseaux de distribution d'énergie .....	59
9.3Le foncier communal .....	59
9.4Conclusion .....	61
10Les contraintes réglementaires et servitudes .....	62
10.1Liste des servitudes .....	62
10.2Bâtiments agricoles .....	64
10.3Classement des infrastructures de transports terrestres affectées par le bruit .....	65
10.3.1Réseau des routes départementales .....	65
10.3.2Réseau concédé et non concédé de l'Etat .....	65
10.4Conclusion .....	66
11Développement du cadre bâti et enjeux paysagers .....	67
11.1Préserver les entrées et les vues ouvertes .....	67
11.2Réhabiliter l'ancien et combler les dents creuses .....	67
11.3Aménager les espaces communs .....	67
11.4Préserver les éléments paysagers .....	68
11.5Maîtriser les nouveaux secteurs d'urbanisation .....	68
12Développement communal .....	69
12.1Prévision de développement .....	69
12.2Choix retenus – Argumentation .....	69
12.3Incidence du projet sur la consommation d'espace. ....	70
12.4Incidence du projet sur le paysage et l'environnement.....	71
12.5Conclusion .....	71
13ANNEXE .....	72

---

# 1 Préambule

---

La demande de terrains constructibles étant toujours en augmentation sur le territoire de Havange, la commune se devait de réviser son document d'urbanisme à son échelle afin de pouvoir maîtriser au mieux l'expansion du village.

La révision de la carte communale va permettre de définir au mieux les possibilités du village, de créer un projet cohérent pour la commune et ses habitants tout en intégrant les contraintes fortes qui frappent le territoire.

---

## 2 Rappel sur la carte communale

---

### *2.1 Utilités*

---

Toute entité urbaine et rurale partage le souci d'organiser et maîtriser au mieux son développement. Qu'il s'agisse d'accueillir de nouveaux habitants désireux de s'installer sur la commune, de lutter contre une désertification, de valoriser les richesses naturelles et architecturales de la commune et ses atouts, il est nécessaire de disposer d'un document d'urbanisme permettant d'encadrer et de permettre le développement futur de la commune.

### *2.2 Composition*

---

La carte communale comprend deux parties principales :

- Une partie écrite : le rapport de présentation de la commune. Cette analyse précise du territoire communal détaille tous les éléments qui le composent ainsi que les potentiels et contraintes qui permettront de définir un développement cohérent.
- Une partie graphique synthétisant tous les éléments sur plusieurs cartes graphiques pour aboutir à la carte communale proprement dite.

---

6

### *2.3 Objectif*

---

La carte communale a pour objet de délimiter les secteurs constructibles ou non sur l'ensemble du territoire communal, en permettant l'extension urbaine sur les abords du village ou sur d'autres secteurs, en protégeant de l'urbanisation certaines parties du ban communal en raison d'enjeux sécuritaires, paysagers, agricoles ou architecturaux.

### *2.4 Forme et application juridique (art L161-1)*

---

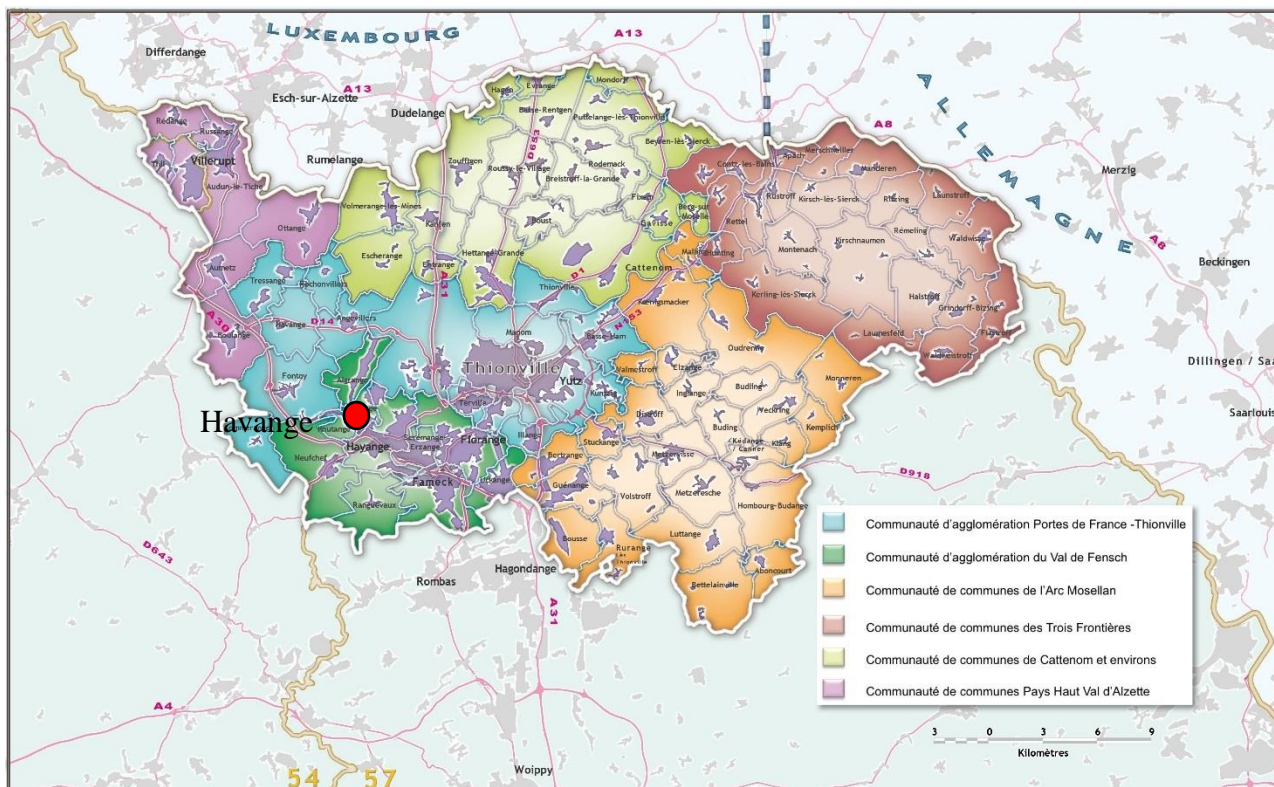
La carte communale reste un document simple qui ne comprend pas de règlement. C'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique.

Toutefois, le document doit être soumis à enquête publique, les documents approuvés doivent rester à disposition du public, les documents n'ont pas de limite de validité, la commune peut mettre un droit de préemption sur certains terrains en vue d'y réaliser des opérations d'aménagement ou l'installation d'équipements. La carte n'a pas pour objet de définir des règles relatives à l'implantation, à l'aspect ou densité des constructions ou de délimitation d'espaces naturels à protéger.

## 2.5 Les documents d'urbanisme

Le document d'urbanisme de Havange lui permettant de gérer les éléments composant son territoire communal, d'autres lois et règlements d'ordre national fixent une base générale sur laquelle tout autre document vient s'appuyer.

### 2.5.1 Le SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale



7

A la fois prospectif et pragmatique, le SCOT détermine les grandes lignes de l'évolution future de notre territoire et qui doit correspondre à une nouvelle étape de son développement au travers d'une stratégie volontariste et robuste.

Devenir un territoire-pivot structurant l'espace Nord-Mosellan à la dimension Nord-Est Européenne, est une stratégie ambitieuse qui met en avant notre volonté d'organisation et notre solidarité pour renforcer l'attractivité globale du Thionvillois et contribuer au rayonnement de la Grande Région. Cette organisation, qui bénéficiera des dynamiques des grands projets comme, Europort et l'Ecocité / OIN Alzette Belval, sera le support d'une valorisation de tous les secteurs du territoire, de leurs spécificités, et permettra d'étendre les projets coopératifs (économiques, sociaux, environnementaux) avec nos voisins mosellans, meurthe-et-mosellans, allemands, belges et luxembourgeois.

Le Scot fixe ainsi les objectifs d'urbanisme et d'aménagement pour répondre à cette ambition et développer dans ce cadre une offre équilibrée en logements, une gestion environnementale de qualité, des services aux personnes et entreprises diversifiés, des transports performants et, bien entendu, des projets économiques innovants. Par délibération du Comité Syndical en date du 27/02/2014, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Thionville a été approuvé à l'unanimité.

De par son appartenance intercommunale, la commune de Havange a intégré, avec la totalité des

communes de la Communauté d'agglomération Porte de France Thionville, le périmètre du ScoTAT.

Celui-ci étant approuvé, les documents de norme inférieure doivent être mis en compatibilité avec ce document. Le Schéma de Cohérence Territoriale étant dans la hiérarchie législative un document de norme supérieure au carte communale, ce dernier est tenu d'être compatible avec lui.

Le SCOT est en révision depuis juin 2017 suite à l'intégration du pays Bouzonvillois dans le périmètre du SCOT.

### 2.5.2 La DTA : Directive Territoriale d'Aménagement

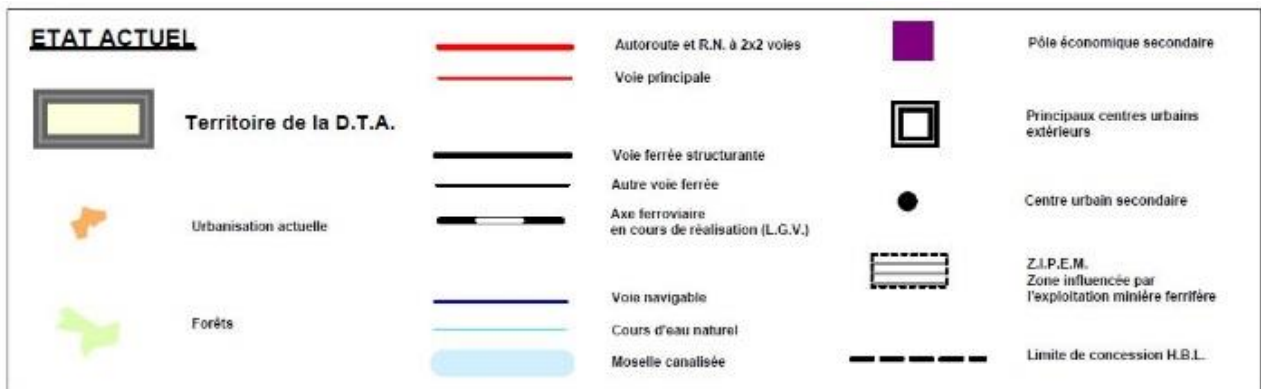
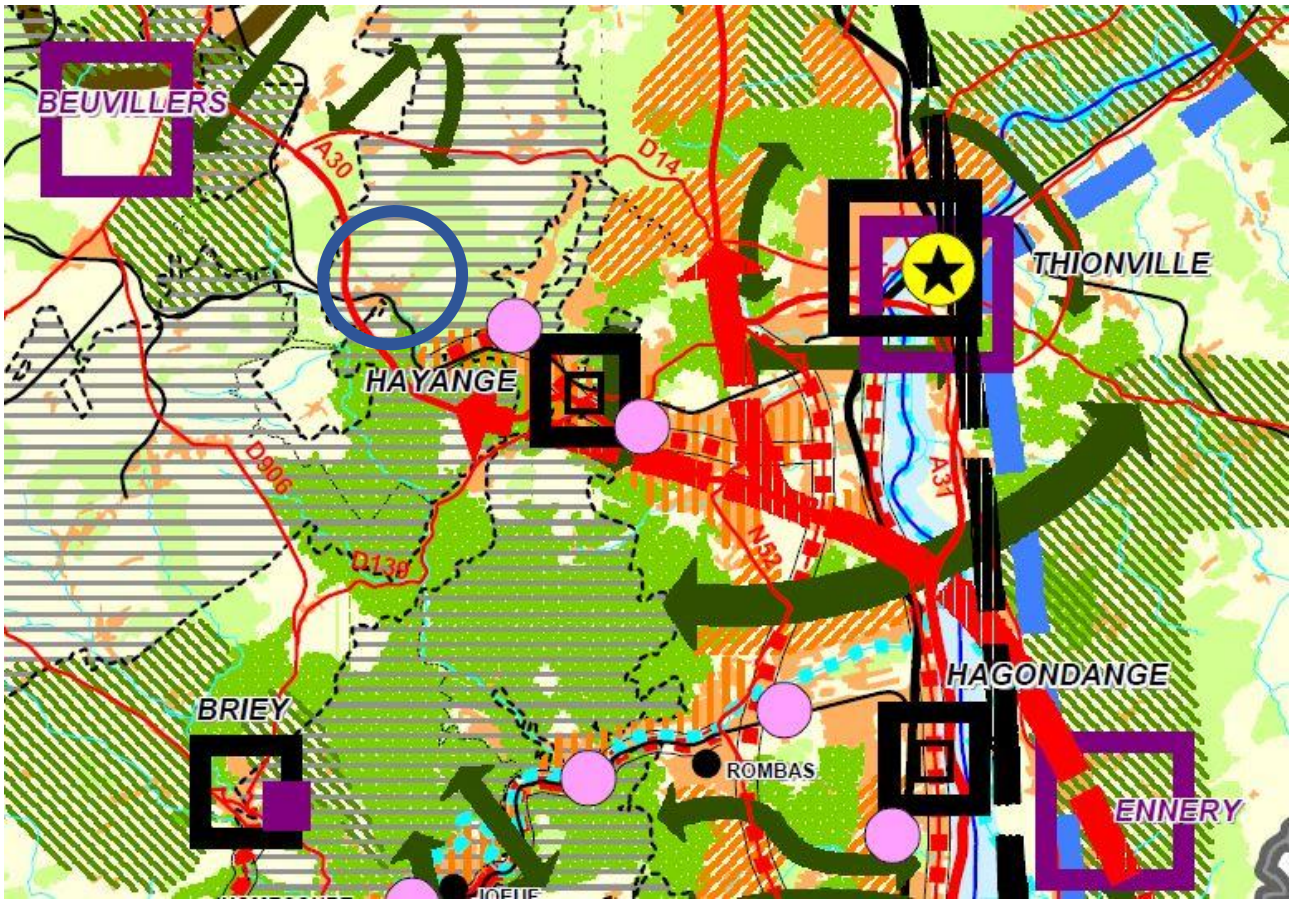
La Commune fait partie du zonage de la DTA par décret du Conseil d'Etat du 2 août 2005.

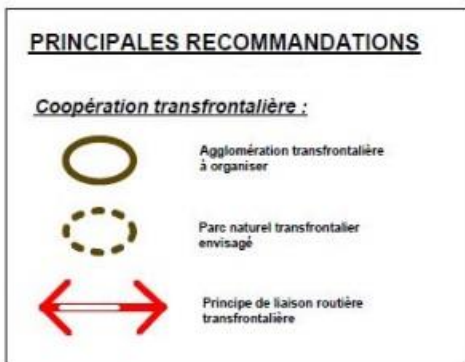
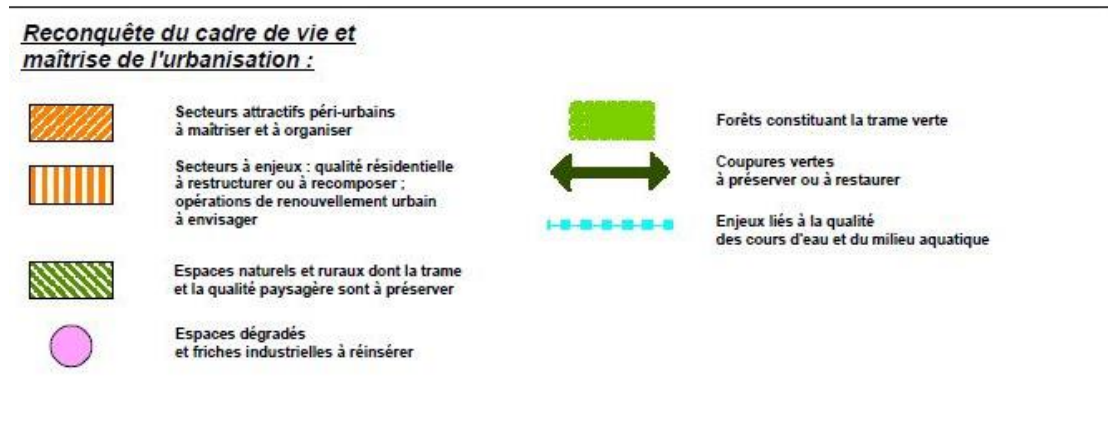
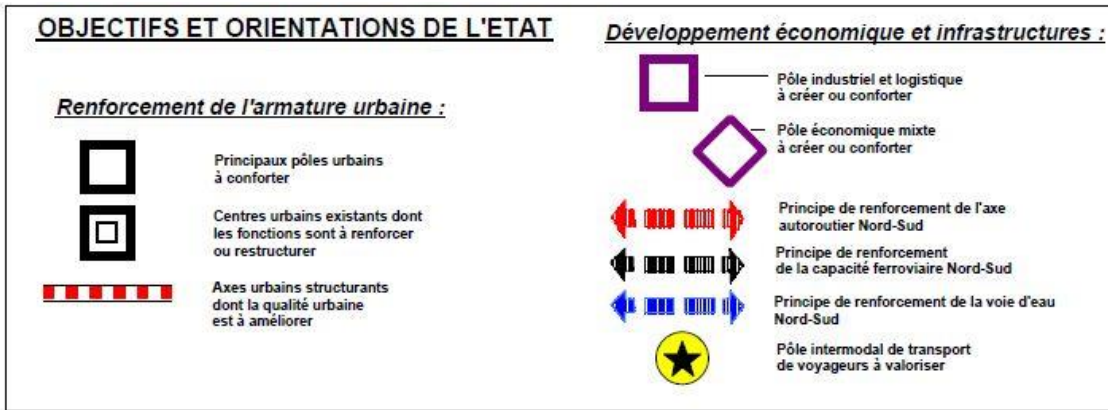
La Directive Territoriale d'Aménagement des Bassins Miniers Nord-Lorrains constitue une vision globale à long terme de politique d'aménagement du territoire permettant de croiser les enjeux d'urbanisation, d'environnement, de sécurité publique (problème des affaissements miniers), de cohésion sociale, de développement économique. Elle fixe les grandes orientations de l'Etat dans ces domaines.

Cette directive permet principalement de:


- définir rapidement une politique claire de constructibilité dans les secteurs affectés par les aléas miniers.
- permettre au sillon lorrain de jouer pleinement son rôle de corridor nord-sud multimodal de transit et d'échanges, à la fois pour les voyageurs et les marchandises, sur les modes routier, ferroviaire et voie d'eau.
- s'appuyer sur le socle industriel ainsi que sur le développement de la logistique en optimisant l'utilisation des réseaux locaux et l'offre foncière, et en favorisant l'émergence sur le territoire lorrain d'une grande plate-forme logistique multimodale à l'échelle de l'espace Saar-Lor-Lux.
- encourager la diversification de l'activité économique en contribuant à renforcer les activités tertiaires et de services aux entreprises et à la population.
- faciliter le bon fonctionnement des agglomérations transfrontalières dans le cadre de partenariats équilibrés, concernant notamment la planification urbaine.
- reconquérir un cadre de vie de qualité en étant attentif à l'amélioration de la qualité environnementale, urbaine et paysagère.
- identifier un réseau maillé d'espaces naturels, agricoles et paysagers à préserver ou à mettre en valeur pour permettre d'assurer des transitions entre l'urbain et le rural afin de participer à l'attractivité du territoire.

Cartographie de la DTA du bassin ferrifère





Havange est identifié par la DTA pour les enjeux suivants :

-  Principe de renforcement de l'axe autoroutier Nord Sud

## 3 Présentation du territoire

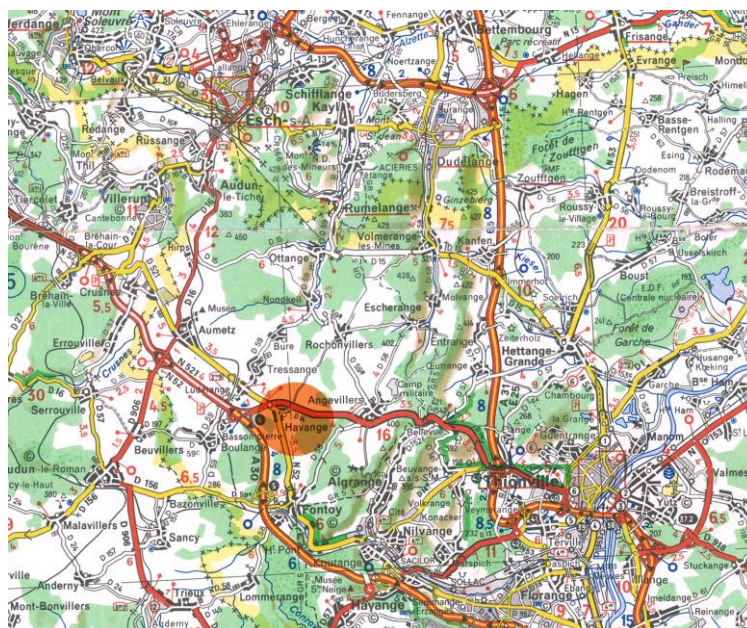
### 3.1 Situation

#### 3.1.1 Situation administrative :

- Pays	France
- Région	Lorraine
- Département	Moselle
- Arrondissement	Thionville
- Canton	Algrange
- Code INSEE	57305
- Code postal	57650
- Intercommunalité	Portes de France - Thionville

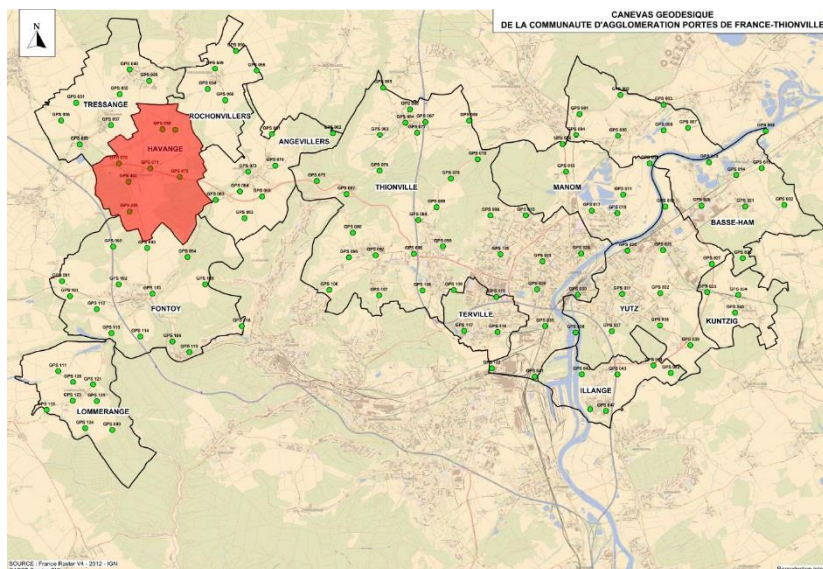
#### 3.1.2 Situation géographique :

- Longitude	05°59'39" Est
- Latitude	49°23'20" Nord
- Altitude	moyenne 340m minimale 309m maximale 366m
- Superficie	965 ha soit 9.65km <sup>2</sup>
- Population	452 hab (2015)
- Densité	47 hab / km <sup>2</sup>



Carte Michelin

Le village de Havange est situé au Nord - Ouest du département de la Moselle, non loin de la frontière Luxembourgeoise (à environ 20km d'Esch sur Alzette), et à 10 km de Thionville.



Carte Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville

La commune a été récemment rattachée à l'intercommunalité de Thionville Portes de France, ce qui permet de jouir de certains avantages (développement économique, aménagement de l'espace communautaire et transport, équilibre social de l'habitat, politique de la ville).

Sa situation, très proche de quelques voies de circulation comme les routes départementales n°14 et n°952 ainsi que l'autoroute A30 lui permet de se rattacher à l'ensemble du territoire et des villes comme Thionville, Metz mais également : Esch sur Alzette, Luxembourg... de façon rapide.

12

### 3.1.3 Conclusion

Havange est une commune rurale dans un cadre naturel en ayant les avantages d'être à proximité de grands axes de circulation et de grands pôles urbains comme Luxembourg et Thionville, dont Havange est rattaché par le biais de l'intercommunalité.

## 4 Histoire et développement de la commune

### 4.1 Origine et évolution

À l'époque gallo-romaine, et pendant de nombreux siècles, Havange fut un hameau de Gondrange ainsi qu'en témoignent des cartes anciennes de la région. C'est de cette époque que date la présence assez insolite du cimetière au milieu des champs et assez éloigné du village actuel. En effet, il était situé, comme dans pratiquement tous les villages, juste à côté de l'église paroissiale. Or, l'église de la paroisse de Gondrange était située à cet endroit. Le lieu-dit porte encore le nom de « La Haute Église ».

Il semble que la guerre de Trente Ans et ses cohortes de Suédois aient eu raison de cette église et provoqué le déclin de Gondrange au profit de Havange.

Actuellement, Gondrange, hameau de Havange, est encore représenté par deux fermes. Havange fut annexé à l'Allemagne de 1870 à 1918. Cette annexion de dernière minute, avec les communes voisines, se fit en échange contre Belfort.

Havange, contrairement à certaines communes voisines, a toujours été, malgré cette annexion, francophone. Le patois qui y était parlé est très voisin de celui qui est pratiqué dans le pays Saulnois, aux environs de Château-Salins.



Extrait carte de Cassini

## 4.2 Aujourd'hui

---



Cartographie de l'espace urbain de Havange – Source : AEE

## 4.3 Évolution des constructions du village

---

De nos jours, Havange a su conserver son aspect typique de village Lorrain de par sa morphologie sauvegardée et son fonctionnement. L'activité sur le ban communal reste très agricole avec l'exploitation de céréales et d'élevage bovin et porcin.

Malgré un déclin de sa population entre les années 1975 et 1999, certainement dû à la baisse de l'activité sidérurgique dans la région, la commune regagne depuis de l'intérêt de par sa proximité de la région Luxembourgeoise et de grands axes de circulation. Ceci se traduit par une augmentation de la population ainsi qu'un certain renouveau de la commune.

## 4.4 Conclusion

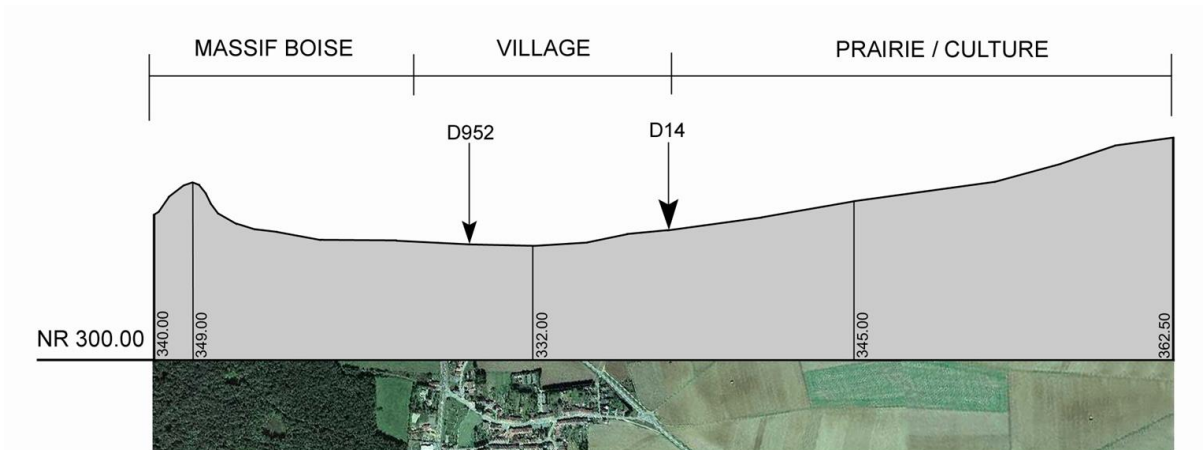
---

Nous pouvons constater que le développement de Havange est très récent. Les nouveaux lotissements au Nord du village datent seulement de quelques années. En parallèle, de nombreuses habitations ont été réhabilitées au cours des dernières années ce qui a permis à Havange de conserver son caractère d'antan.

## 5 Donnée environnementale

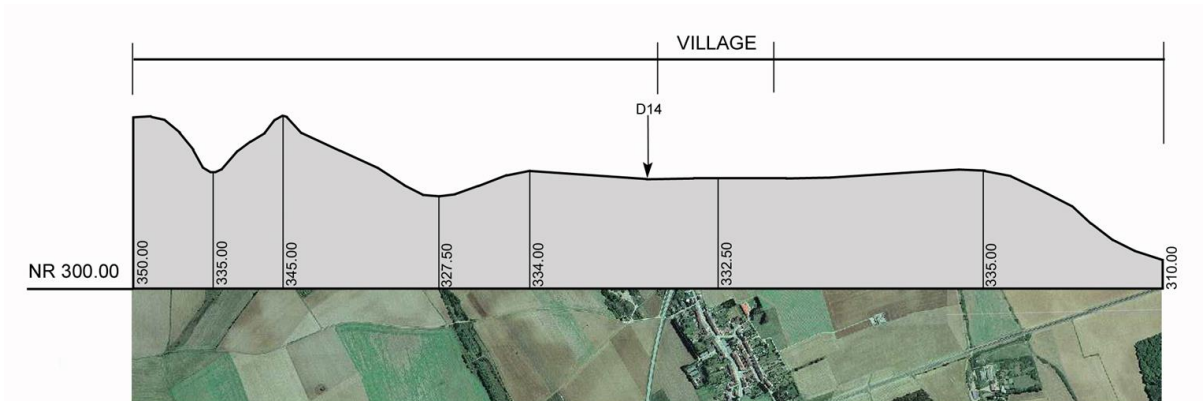
### 5.1 Le cadre physique

#### 5.1.1 Profils topographiques – séquence paysagère



Profil

1



Profil 2

15



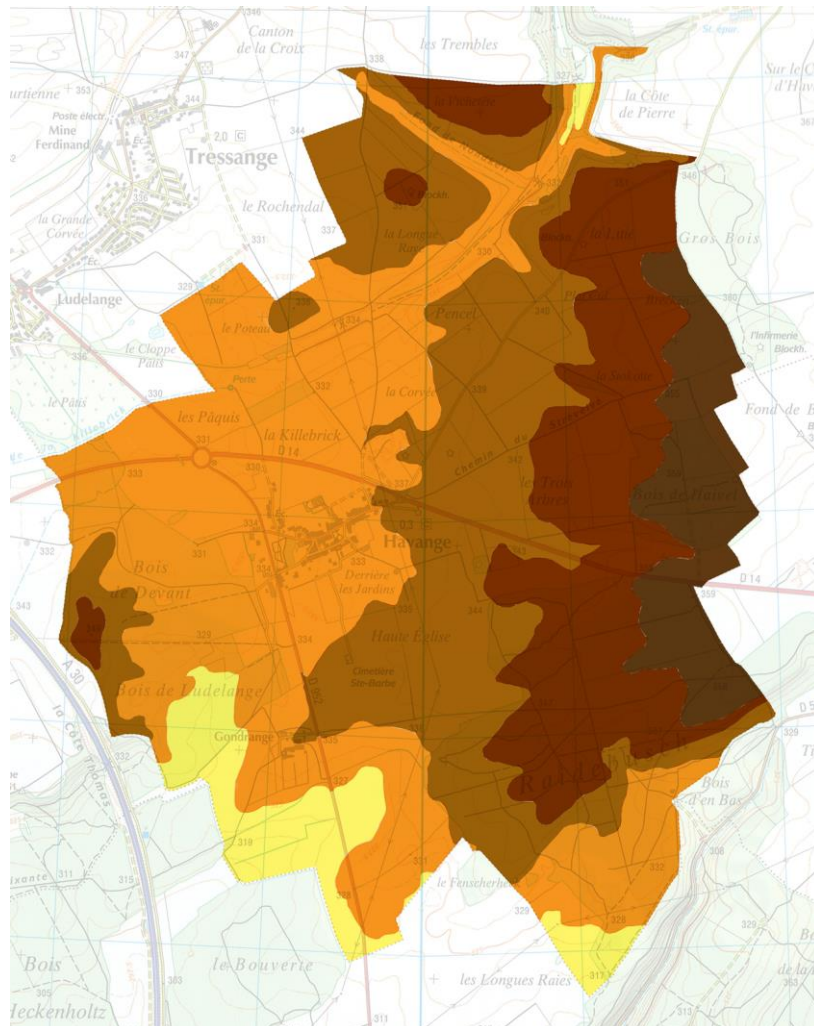
La commune de Havange se situe à une altitude moyenne de 340m. Elle se trouve pratiquement sur un petit plateau, avec un point bas, d'où la présence du bassin dans le village. L'ensemble du territoire de la commune reste assez plane, nous trouvons un peu de reliefs sur l'axe Nord Sud et sur le côté Est.

Seule une partie au Nord, située entre le lieu-dit la corvée et le village, montre un aspect particulier, avec quelques accidents du terrain dus à une ancienne exploitation ou carrière à ciel ouvert, aujourd'hui dissimulés par la présence d'un petit bosquet d'arbres.

Repères de coupes

### 5.1.2 Courbe de niveau

Le ban communal possède une déclivité Est Ouest avec une différence d'environ 55m



Courbe de niveaux sur extrait carte IGN

## 5.2 Hydrologie

### 5.2.1 Hydrologie

La commune ne dispose pas de cours d'eau, rivière, ... sur le territoire communal. Le seul élément majeur est le grand bassin situé pratiquement au cœur du village (voir photo ci-dessous).



Des aménagements paysagers se trouvent sur son pourtour et offrent un parc à l'allure naturelle pour la commune et les personnes circulant le long de la RD 952 et surtout un cadre agréable pour tous les habitants de Havange.

Sur le ban communal existe d'autres plans d'eau qui pour vocation de rétention d'eau (bassin de route). Ces différents bassins ont été répertoriés dans l'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE du bassin Ferrifère.

17

### 5.2.2 SDAGE : schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

Les SDAGE sont des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, documents de planification qui fixent pour 6 ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus pour 2021 en matière de bon état des eaux.

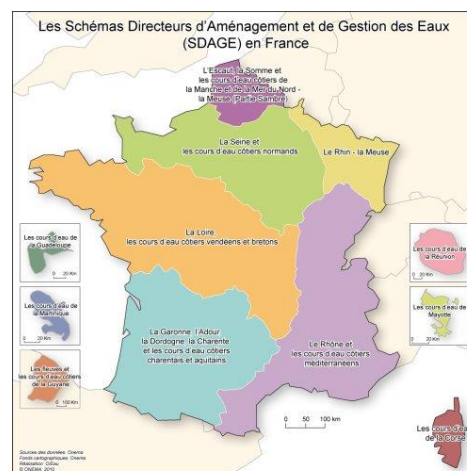
En France métropolitaine et d'outre-mer un SDAGE est défini pour chaque bassin hydrographique d'importance, et sont au nombre de 12. Des actions opérationnelles sont prévues à plus petite échelle pour réaliser et atteindre les objectifs des SDAGE. Approuvé par arrêté du 27 novembre 2009 de M. le Préfet, coordonnateur du bassin Rhin-Meuse, le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhin-Meuse** détermine des orientations en matière de gestion de l'eau, les objectifs de quantité et de qualité des eaux, ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre.

Document s'appliquant sur un grand secteur géographique, il est opposable à l'Administration, aux collectivités et aux tiers. Le POS doit ainsi être compatible avec ce document.

Les principaux enjeux couverts par le SDAGE Rhin-Meuse et concernant Havange sont les suivants :

#### Eaux, Nature & Biodiversité

☑ Permettre à la faune, et en particulier aux poissons migrateurs, de se déplacer et de se reproduire dans les fleuves.



☒ Stopper la disparition des zones humides, préserver celles qui restent, les restaurer et en même temps, en recréer.

### Eaux & Santé

- ☒ Protéger les zones naturelles d'alimentation des captages d'eau potable d'ici 6 ans (fin 2015).
- ☒ Intensifier la recherche des substances chimiques et leurs effets dans les milieux naturels.

### Eau & Organisation de l'espace du territoire

- ☒ Rendre un espace de liberté aux cours d'eau pour maîtriser les inondations en contrôlant l'urbanisme.
- ☒ Garder des terres non construites pour permettre aux eaux de crues de s'épandre.
- ☒ Éviter les aménagements lourds comme les digues.
- ☒ Revégétaliser les rives des cours d'eau.
- ☒ Limiter l'imperméabilisation des sols en ville (parkings, routes...) pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

### Eau & Dépollution

- ☒ Dans les communes rurales, mettre en place des systèmes d'assainissement adaptés.
- ☒ Mieux connaître, réduire et éliminer les rejets toxiques dans l'industrie et l'artisanat.
- ☒ Former à des pratiques moins polluantes en agriculture, informer les consommateurs peu sensibilisés aux risques liés à l'usage des pesticides, encourager les communes qui s'engagent dans l'action « zéro pesticide ».
- ☒ Intensifier la baisse des nitrates dans les eaux souterraines.

### Eaux & Rareté

- ☒ Équilibrer les prélèvements dans la ressource en eau pour l'activité humaine et la capacité de renouvellement des nappes d'eaux souterraines.

### Eaux & Europe

- ☒ Prendre en compte dans le bassin Rhin-Meuse la dimension internationale et Européenne de nos fleuves et nappes.

Le SDAGE 2016-2021 est actuellement en projet mais fait état d'une continuité des enjeux énoncé ci-dessus.

## 5.2.3 SAGE : schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Le SAGE du bassin ferrifère approuvé le 27 mars 2015, a pour objectifs la planification et la gestion de l'eau, inscrit dans une démarche de développement durable. L'objectif est de concilier les différents usages de l'eau et de préserver l'environnement, avec une vision d'avenir forte.

Le SAGE permettra de répondre à plusieurs enjeux, notamment :

- la restauration physique des milieux dégradés
- la reconquête de la qualité des eaux superficielles
- la gestion durable de la ressource en eau souterraine
- la restauration et la protection des milieux naturels aquatiques
- la protection contre les inondations



Les objectifs du SAGE du Bassin Ferrifère sont les suivants :

Objectif 1 - Préserver la qualité et l'équilibre quantitatif des ressources en eau à long terme

Objectif 2 - Sécuriser l'AEP à long terme

Objectif 3 - Protéger les captages AEP

Objectif 4 - Organiser une gestion durable et concertée de la ressource en eau des réservoirs miniers

Objectif 5 - Améliorer la qualité physique des cours d'eau et rétablir leurs fonctionnalités

Objectif 6 - Adopter une gestion intégrée et concertée des bassins versants des cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage

Objectif 7 - Préserver, restaurer et gérer les zones humides

Objectif 8 - Améliorer la gestion des plans d'eau

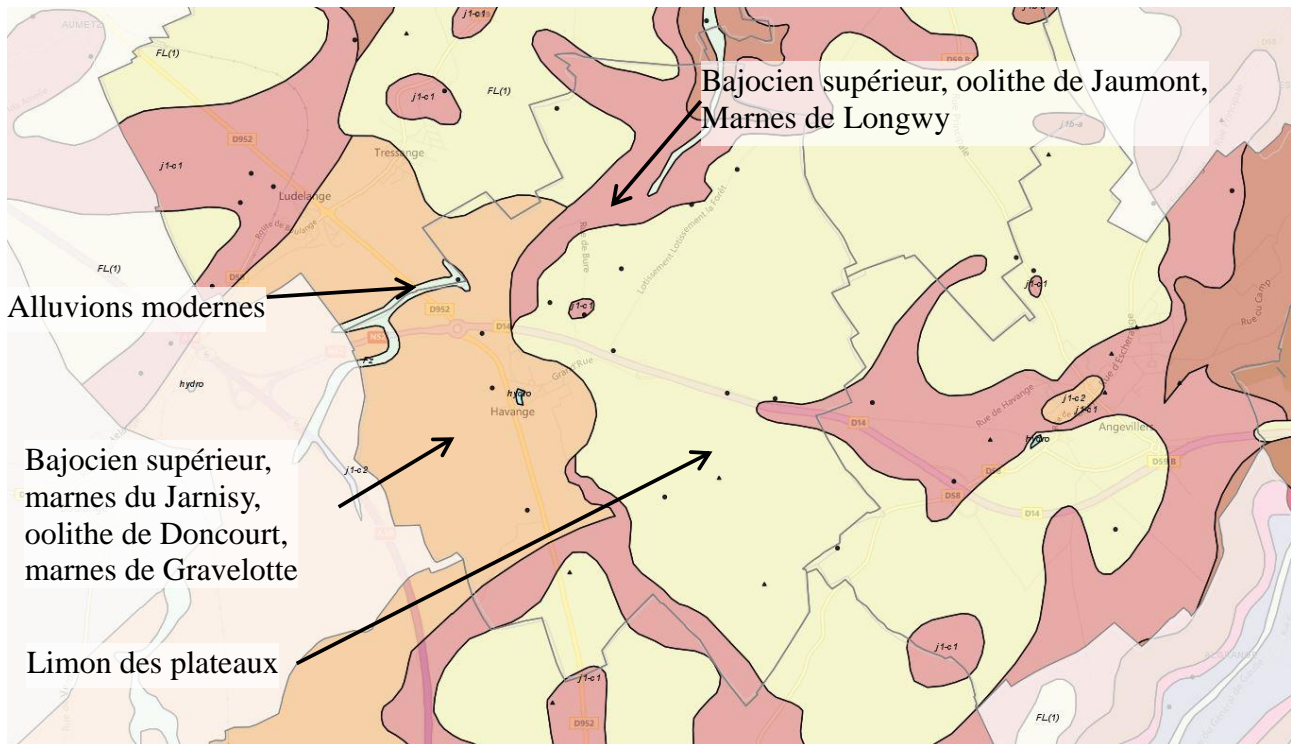
Objectif 9 - Fiabiliser la gestion des systèmes d'assainissement existants et optimiser l'assainissement des communes rurales

Objectif 10 - Limiter les pollutions d'origine industrielle et les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole

Objectif 11 - Gérer le risque inondation de manière globale et intégrée

## 5.3 Nature du sol

### 5.3.1 Le contexte géologique



Carte de la géologie des sols – Source : Géo-agglo Thionville

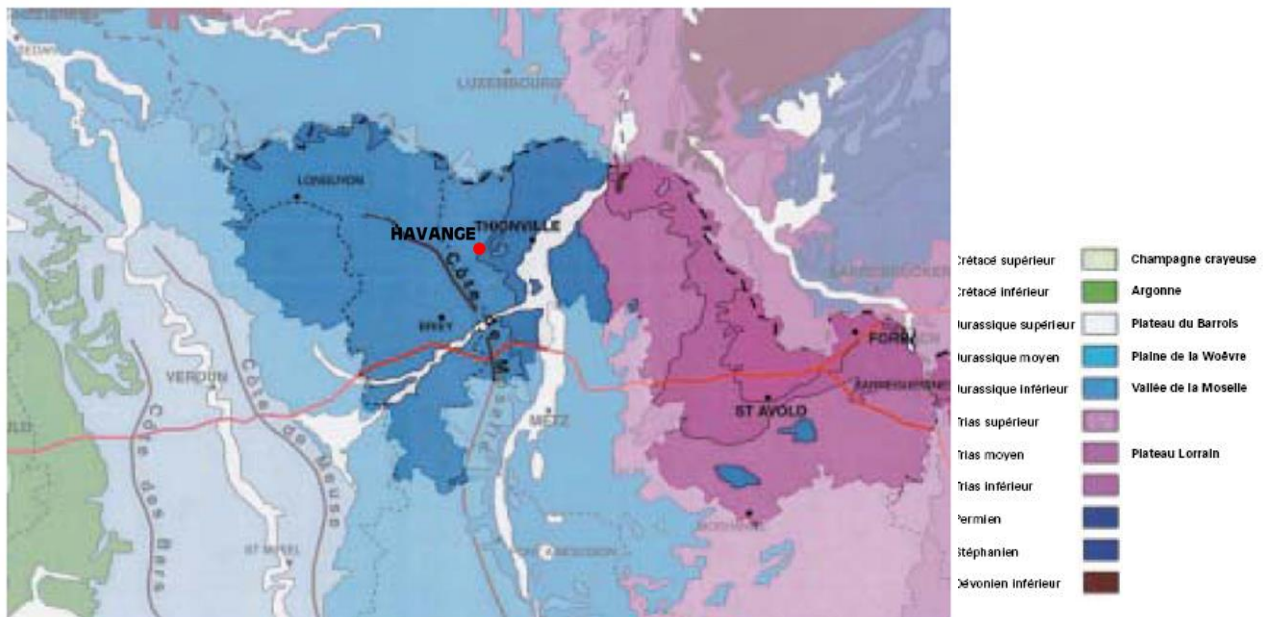
Le grand oolithe est recouvert, sur tous les plateaux du département de la Moselle, par un système de couches où les marnes dominent. A Gorze, aux Geniveaux, à Tichemont, à Mercy-le-Haut, à Havange, etc., on trouve, au-dessus des calcaires oolithiques, des marnes argileuses dont la puissance est de 10 à 15 mètres ; leur partie inférieure est bleuâtre, et leur partie supérieure est d'un gris jaunâtre. Elles présentent, à la surface du sol, des rognons ayant un aspect terreux, composés en grande partie de gros oolithes, mais présentant aussi parfois une pâte de lumachelle et un grand nombre de coquilles. Ces marnes contiennent dans leur épaisseur des bancs calcaires stratifiés très régulièrement, dont l'épaisseur excède parfois un mètre ; leur pâte est cristalline, extrêmement dure et difficile à briser ; elle est de couleur brune à taches bleues et très chargée d'oxyde de fer, qui abonde toujours plus ou moins dans ce dépôt.

Ces marnes sont, dans le département de la Moselle, l'assise qui contient le plus de fossiles et dans lequel on peut s'en procurer le plus aisément.

En somme la commune de Havange se situe dans la région des plateaux calcaires et plus précisément celui du Pays-Haut. Le sous-sol du Pays-Haut est calcaire, comme la presque totalité du sous-sol en Lorraine, exception faite du massif vosgien.

### 5.3.2 Les sols en place

Le sous-sol du pays haut est calcaire et date du Jurassique moyen, dit Dogger. Il est le résultat d'une série d'immersions et d'émersions d'une vaste pénéplaine sableuse par des mers plus ou moins chaudes et profondes, déposant des couches alternativement dures (calcaire et grès) et souples (argile et marne). Ce phénomène donnera naissance à l'entité géologique dite « bassin parisien ». Au cours des ères tertiaire et quaternaire, les changements climatiques, l'érosion et l'influence des mouvements tectoniques du Massif des Vosges voisin poursuivront le modelage des paysages du Pays-Haut.



*Carte des sols en place*

En résumé nous pouvons dire que Havange se trouve en limite des côtes de Moselle sur une grande plaine argilo marneuse avec une présence de limons des plateaux.

### 5.3.3 Géomorphologie

La géomorphologie du Pays-Haut se caractérise par un plateau incliné d'Est en Ouest. Les reliefs sont peu marqués mais certaines vallées sont relativement encaissées, sous l'action de cours d'eau ayant acquis la puissance suffisante pour "inciser" le plateau. C'est le cas des affluents de la Moselle ou de la Meuse, comme l'Orne à partir de Hatrize, la Chiers au nord, et la Fensch entre les deux, et même des sous-affluents tels le Woigot dès en amont de Briey ou la Crusnes à partir de Serrouville.

### 5.3.4 Une commune soumise aux aléas miniers : Plan de prévention des Risques Miniers (PPRM).

La loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs renforce la maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risque où la sécurité publique peut être menacée.

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement précise l'encadrement de cette maîtrise en instaurant les plans de prévention des risques naturels. Son décret d'application n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié par le décret du 4 janvier 2005 a défini la procédure et le contenu de ce document : le P.P.R. minier est prescrit et approuvé par le préfet ; il fait l'objet d'une consultation des communes et services intéressés par le projet ainsi que d'une enquête publique.

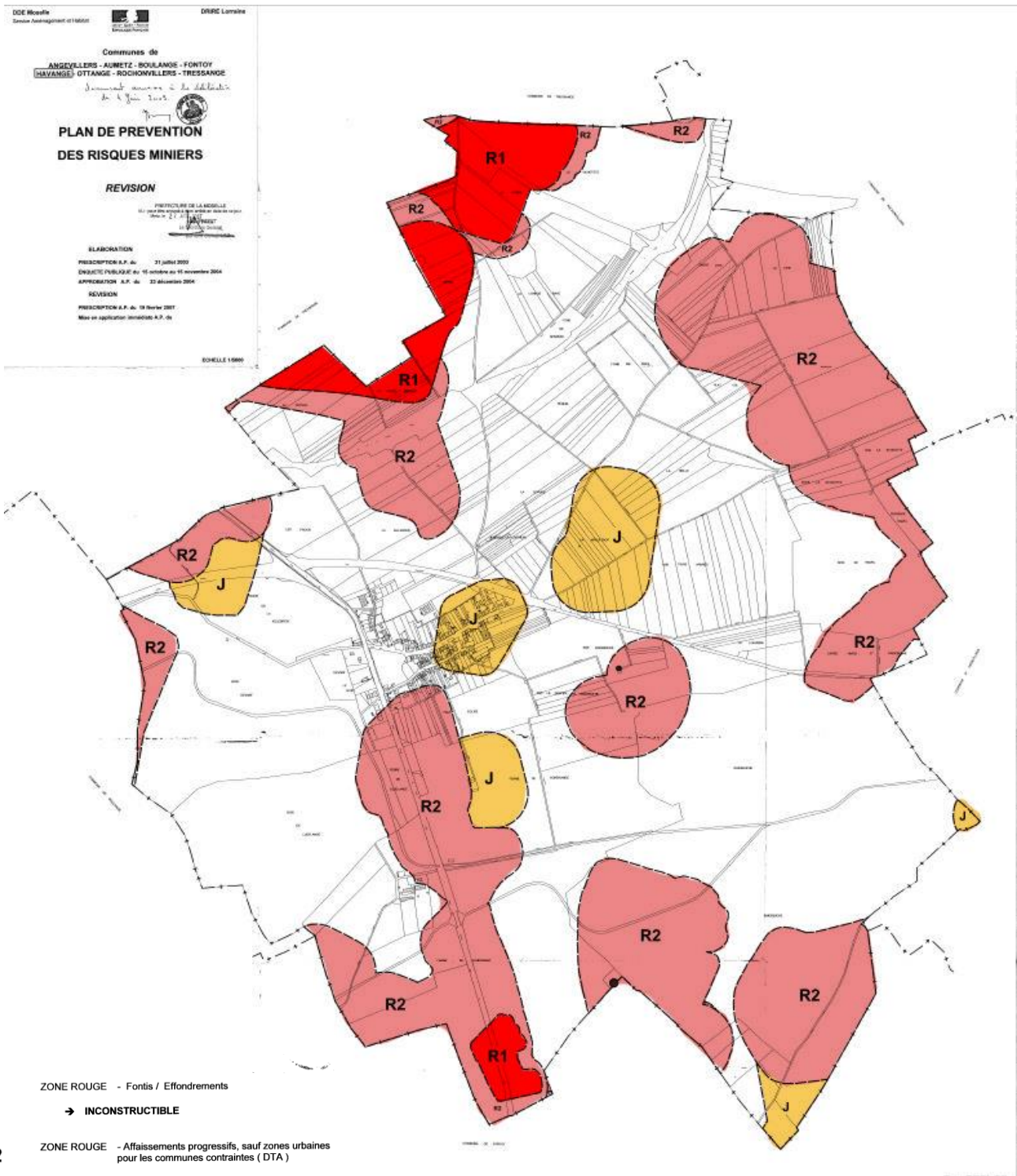
Il comporte :

- un rapport de présentation qui indique le secteur géographique concerné, la nature des phénomènes pris en compte, et leurs conséquences possibles compte tenu de l'état des connaissances,
- un règlement qui définit les mesures d'interdiction et les prescriptions applicables dans chacune des zones ainsi que les mesures de prévention, protection et de sauvegarde mentionnées au 3° de l'article 40-1 de la loi du 22 juillet 1987,
- un plan de zonage qui délimite les zones mentionnées aux 1 et 2 de l'article 40-1 de la loi du 22 juillet 1987.

Le P.P.R. minier approuvé a valeur de servitude d'utilité publique ; à ce titre il est annexé à la carte communale. Il est opposable à toute personne physique ou morale qui décide de réaliser des travaux. Les zones d'affaissement sous bâti ou infrastructure sont classées en quatre types de niveaux de surveillance. Les zones de classe 1 et 2 bâties font ou feront l'objet de mesures de surveillance renforcée (micro sismique) dès lors qu'elles présentent des enjeux avérés de sécurité publique. L'ensemble des zones de classe 1 à 4 en secteur bâti font ou feront l'objet d'un suivi par nivellement topographique tous les deux ans. Les événements micro sismiques enregistrés ou détectés au fond sont l'objet d'une analyse à l'issue de laquelle est fixé un niveau d'alerte allant de 1 (simple délivrance d'information) à 4 (évacuation bâtiments présentant un risque pour la sécurité des occupants).

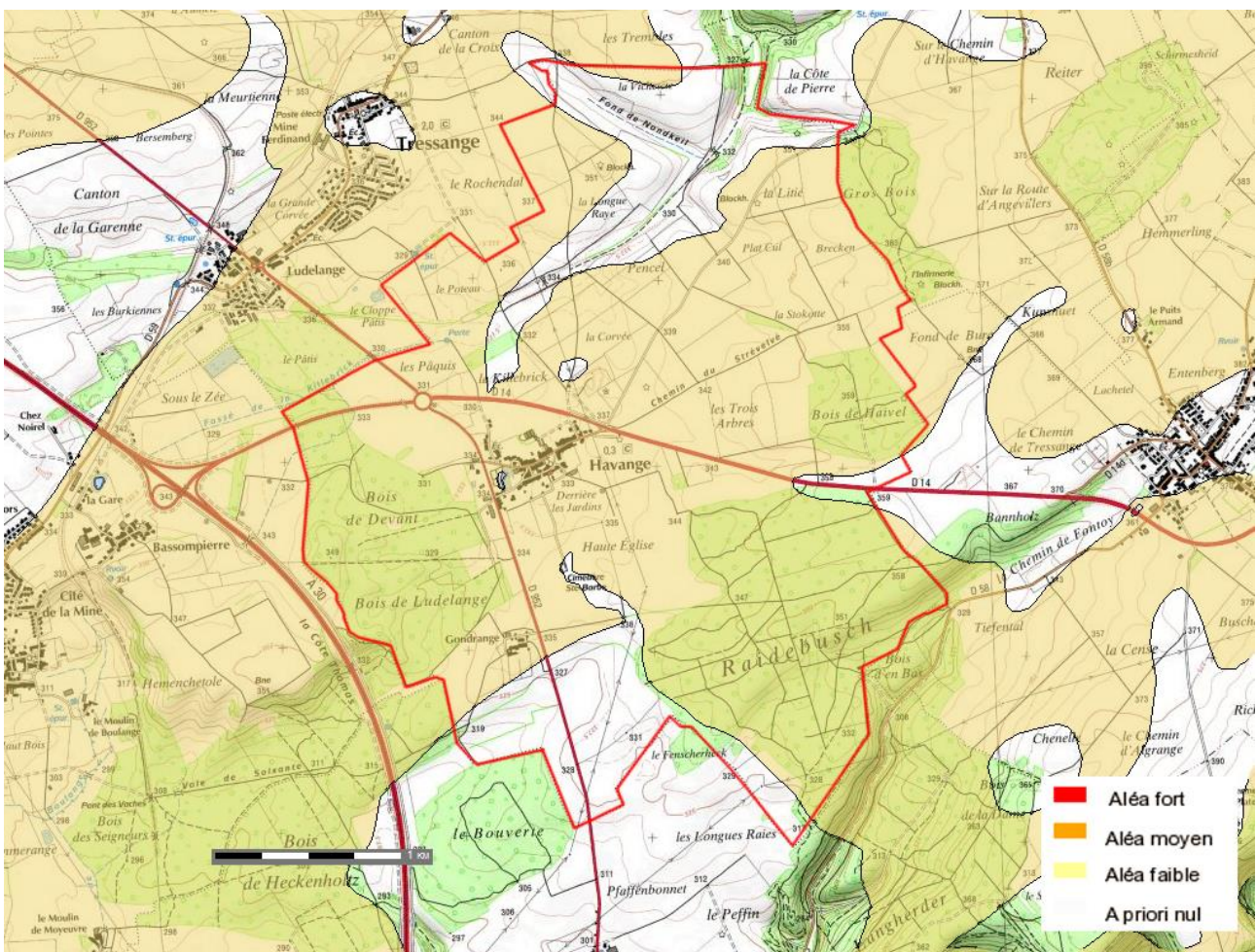
Par ailleurs, des contrôles périodiques des zones de fontis sous bâti sont réalisés.

La commune de Havange est quant à elle fortement marquée par ces aléas miniers, répertoriés dans la carte ci-dessous.



### 5.3.5 Une commune soumise aux aléas de retrait gonflement d'argile

La commune de Havange est concernée par les aléas de retrait et gonflement des argiles d'après la cartographie départementale du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Si ce phénomène ne met guère en danger la sécurité physique des citoyens Il s'agit également d'un aléa particulier en ceci qu'il ne conduit jamais à une interdiction de construire, mais à des recommandations constructibles applicables principalement aux projets nouveaux. La cartographie suivante montre des aléas faibles sur une grande partie de la commune qui correspondent à différents étages géologiques.



Carte aléas argile – Source BRGM internet

### 5.3.6 Une commune soumise aux cavités souterraines

La commune est concernée par la présence de 28 cavités souterraines hors mines d'origine naturelle ou militaire. Une zone d'aléas est alors instaurée autour de ces cavités variant de 50 à 75 mètres.

La carte ci-dessous localise ses cavités souterraines hors mines (source – DDT57)



Commune	Indice_Cavite	Type	Nom	Coord_XL 2e_m	Coord_YL 2e_m	Positionnement	Precision _X_Y_m	Zone_inf uence_m	Zone_ale a_m	Confident ialite	Nb_batimen ts_en_zone _alea
HAVANGE (57305)	LORAW0003681	naturelle	Mardelle	867482	2493018	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003776	naturelle	Les Paquis (perte)	865163	2494675	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003777	naturelle	Les Paquis (perte)	865203	2494525	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003778	naturelle	Les Paquis (Perte)	865233	2494424	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003779	naturelle	Raidebusch (Karst)	867342	2492919	précis	10	50	60		1
HAVANGE (57305)	LORAW0003780	naturelle	Raidebusch (Mardelle)	866881	2492899	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003781	naturelle	Raidebusch (Mardelle)	867202	2492919	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003782	naturelle	Raidebusch	866781	2492559	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003783	naturelle	Raidebusch	867081	2492419	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003784	naturelle	Raidebusch	866681	2492920	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003785	naturelle	Raidebusch	866782	2492920	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003786	naturelle	Raidebusch	867683	2493268	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003787	naturelle	Bois de devant	864561	2493905	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003788	naturelle	Bois de devant (Karst)	864560	2493405	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003789	naturelle	Bois de devant (karst)	864480	2493545	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003790	naturelle	Bois de Ludelange (karst)	864660	2493404	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003791	naturelle	Bois de Ludelange (perte)	864880	2493224	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003792	naturelle	Bois de Ludelange	865181	2493224	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003793	naturelle	Bois de Ludelange (Source)	865201	2493244	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003794	naturelle	Perte de la Fensch	865077	2493205	précis	25	50	75		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003795	naturelle	Bois de Ludelange (perte)	864980	2493063	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003796	naturelle	Bois de Ludelange	865080	2493003	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003797	naturelle	Bois de Ludelange (perte)	864480	2493425	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0003798	naturelle	Doline de Havange	865485	2495125	approché	100	50	150		0
HAVANGE (57305)	LORAW0005780	ouv militaire	Anc. blockhaus ligne Maginot	867023	2495830	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0006378	ouv militaire	Anc. blockh ligne maginot	866799	2495446	précis	10	50	60		0
HAVANGE (57305)	LORAW0006379	ouv militaire	Anc. blockh ligne maginot	866020	2494416	précis	10	50	60		1
HAVANGE (57305)	LORAW0009338	ouv militaire	Anc blockh de la ligne maginot	865975	2495610	précis	10	50	60		0

### 5.4 Contexte climatique

L'analyse des caractéristiques climatiques a été réalisée à partir des données enregistrées par Météo France à la station de Sérémange Erzange, pour une période allant de la 2013 à 2018 (données disponibles). Quelques caractéristiques de la station figurent sur le tableau suivant :

Caractéristiques générales de la station de Sérémange Erzange :

Stations	Coordonnées	Altitude (m)	Moyenne Pmm	Moyenne T°C
Florange	49.32°N/ 6.09°E	210	833.75	11.40

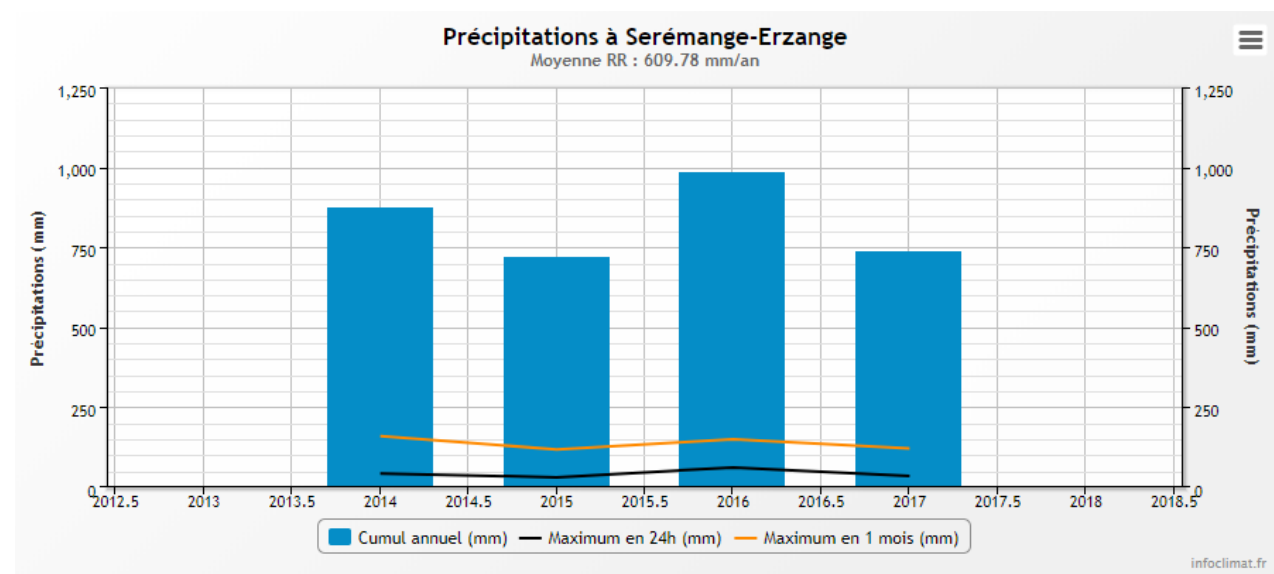
P mm correspond aux précipitations annuelles de la période 2013-2018.

T°C correspond aux températures moyennes annuelles de la période 2013-2018

#### 5.4.1 Les précipitations

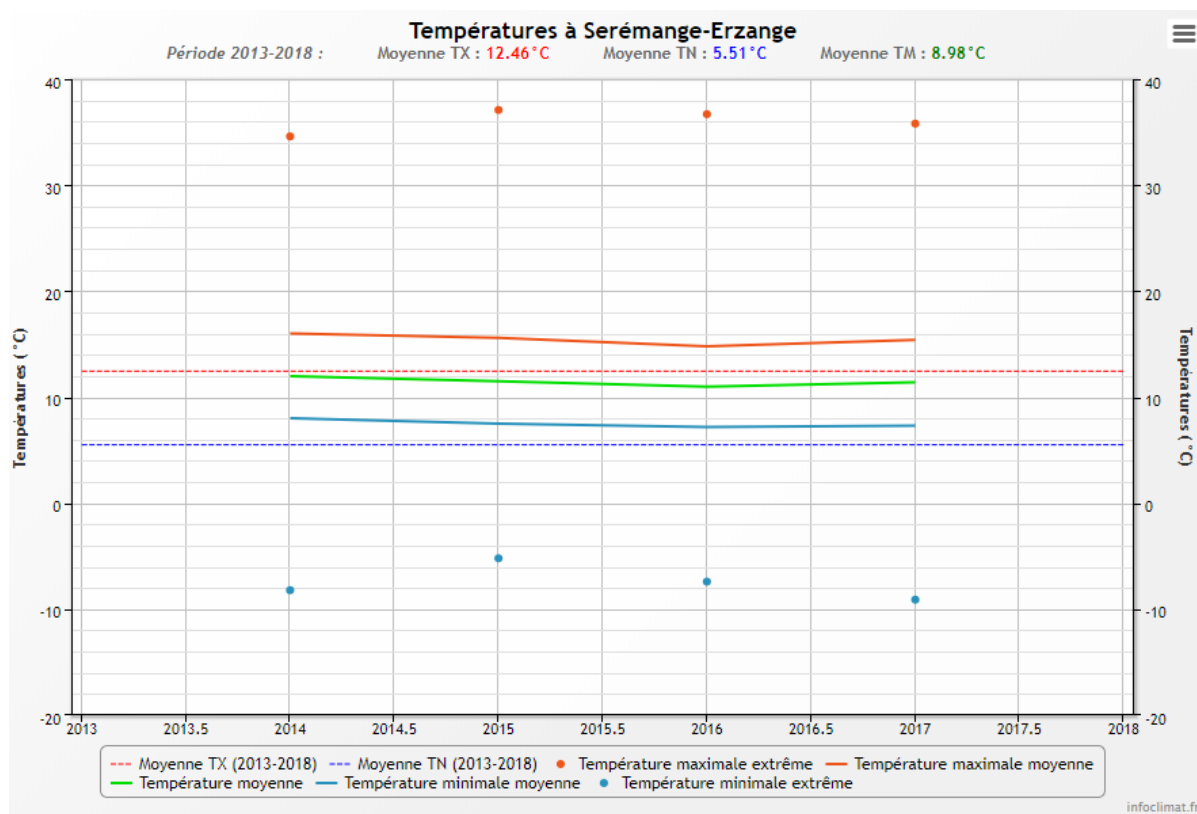
Les conditions climatiques générales du secteur relèvent du climat tempéré continental, l'appellation la plus répandue pour le définir étant : « climat à influences continentales sensibles ». Il en résulte des types de temps variés, tantôt anticycloniques qui engendrent des périodes sèches, hivernales ou estivales de durée très variable, tantôt perturbés avec des périodes arrosées plus fréquentes certaines années où l'influence océanique domine.

La moyenne des précipitations interannuelles est de 833.75 mm et présente des variations annuelles pouvant aller de 740 à 985 mm par an.



#### 5.4.2 Les températures

La moyenne des températures pour la période étudiée est de 11.40°C (graphique ci-après). L'évolution annuelle de la température est relativement stable avec certains écarts de température pouvant aller de 0.5 à 1 °C.



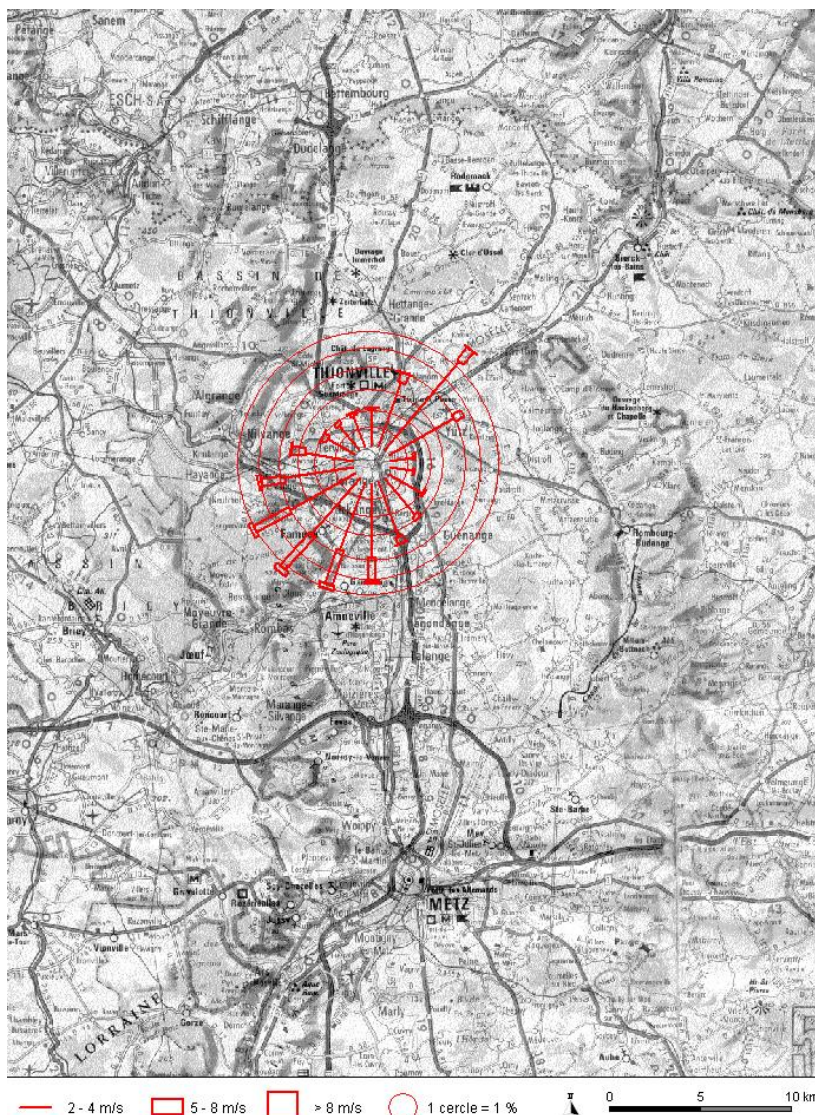
Quant aux températures extrêmes, le graphique permet d'individualiser une saison froide s'étendant de novembre à avril. Seuls deux mois ont une moyenne de températures minimales négatives : en janvier et en février.

La saison chaude s'étend de mai à octobre avec une moyenne maximale en juillet et août autour de 25°C.

Les mois d'avril et mai puis d'octobre et novembre marquent en fait l'intersaison avec des températures moyennes mensuelles qui varient entre 9 et 15 °C.

### 5.4.3 Les vents

L'étude des vents est réalisée à partir de la rose des vents de Florange-Ebange. Les vents dominants sont orientés selon un axe Ouest à Sud-Ouest, chargés en humidité (précipitations). Un pôle secondaire est formé par les vents de Nord / Est, froids et secs qui se déroulent principalement en période hivernale. Un effet de relief de direction Sud / Nord apparaît et correspond à la double influence de la vallée de la Moselle, longé à l'ouest par la Côte de Moselle qui dirige avec plus de force ces vents. Dans le cas de Havange qui nous intéresse plus particulièrement, il nous semble que cet effet secondaire est largement atténué du fait de l'éloignement de la Côte de Moselle. Les vents les plus forts proviennent du sud-ouest. Ils totalisent 18,7 % des vents et peuvent dépasser une vitesse supérieure à 8 m/s. Ceux de nord-est représentent 15,5 % environ et dépassent plus rarement les 4 m/s, sans atteindre les 8 m/s.



Carte rose des vents depuis secteur de Florange

#### 5.4.4 La pollution atmosphérique

La pollution atmosphérique augmentera au rythme de la croissance de la population et corrélativement du nombre de véhicule qu'elle possède.

Cependant, on note que d'une manière générale, la pollution automobile a diminué du fait de l'amélioration des process des moteurs et de l'utilisation des nouveaux carburants (pot catalytique, filtre à particules, combustion des gaz, essence sans plomb).

---

### 5.5 Composante naturelle

---

#### 5.5.1 La végétation

La région fait partie du domaine floristique médio-européen. Il est caractérisé par l'absence d'espèces atlantiques et subatlantiques ainsi que par la rareté d'espèces subméditerranéennes. Le caractère continental du climat est responsable de la présence, même à basse altitude, d'espèces arborées, arbustives ou herbacées habituellement qualifiées de « montagnardes » ou de submontagnardes. La région et la commune de Havange se situe dans une région subcontinentale.

L'ensemble de cette région fait partie de l'étage collinéen marqué principalement par la présence de chênaie mixte et hêtraie-chênaie.

La faune

Il est à noter la présence de mammifère tel que des lièvres, renards et plus particulièrement le Blaireau européen (*Meles meles*) et Renard roux (*Vulpes vulpes*), sanglier et chevreuils, qui utilise les talus bois et forêt comme habitat.

---

 30

Un inventaire de l'Avi faune est disponible sur l'ensemble de la lorraine et permet de connaître les différentes espèces présente sur le ban communal. Ainsi 36 espèces ont été répertoriées :

- Accenteur mouchet (*Prunella modularis*)
- Palombes (*Accipiter gentilis*)
- Bergeronnette grise (*Motacilla alba*)
- Bernache du Canada (*Branta canadensis*)
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)
- Buse variable (*Buteo buteo*)
- Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)
- Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)
- Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*)
- Combattant varié (*Philomachus pugnax*)
- Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)
- Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)
- Foulque macroule (*Fulica atra*)
- Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*)
- Grande Aigrette (*Casmerodius albus*)
- Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*)
- Grive litorne (*Turdus pilaris*)
- Grive mauvis (*Turdus iliacus*)
- Héron cendré (*Ardea cinerea*)
- Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)
- Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)

- Mésange nonnette (*Poecile palustris*)
- Milan royal (*Milvus milvus*)
- Moineau domestique (*Passer domesticus*)
- Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*)
- Pic épeiche (*Dendrocopos major*)
- Pic mar (*Dendrocopos medius*)
- Pie bavarde (*Pica pica*)
- Pigeon ramier (*Columba palumbus*)
- Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*)
- Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*)
- Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)
- Serin cini (*Serinus serinus*)
- Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*)
- Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)
- Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*)

Concernant les amphibiens, une espèce a été répertoriée :

- Grenouille rousse (*Rana temporaria*)

Concernant les Odonates, une espèce a été répertoriée :

- Ischnure élégante (*Ischnura elegans*)

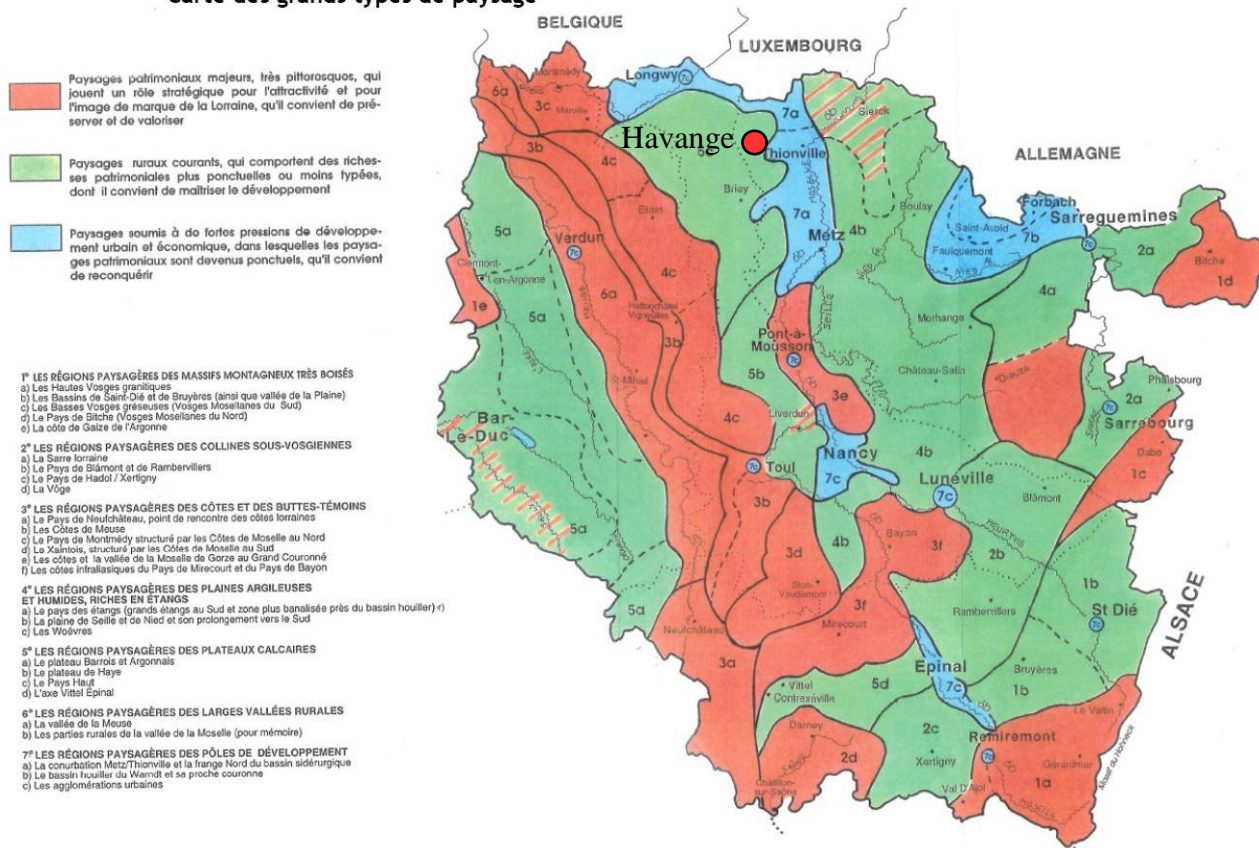
Concernant les Papillons de jours, 5 espèces a été répertoriées :

- Azuré du Trèfle (*Cupido argiades*)
- Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*)
- Fadet commun (*Procris*) (*Coenonympha pamphilus*)
- Piéride du Chou (*Pieris brassicae*)
- Vulcain (*Vanessa atalanta*)

Havange est une commune dont la faune est riche et variée. La préservation des éléments naturels est un enjeu majeur pour la conservation des espèces qui usent de ces habitats pour vivre.

### 5.5.2 Paysage et milieu naturel

Carte des grands types de paysage



Source : Étude régionale sur les paysages - 1995, DIREN

La commune de Havange se situe à la limite entre deux grandes entités paysagères : un paysage à dominante rurale, et un paysage soumis à la pression urbaine et industrielle. Majoritairement agricole et forestière la commune de Havange se compose d'un milieu naturel riche et varié qu'il convient de préserver.

### 5.5.3 Répartition des unités paysagères

Au sein de la commune de Havange la répartition entre les unités paysagères est la suivante :

Superficie totale	956.6 ha (surface IGN)	100,00%
Territoire artificialisé	29 ha	3.03 %
Espace naturels	302.5 ha	31.62 %
Territoire agricole	625.1 ha	65.35 %

La surface agricole utile de la commune est de 532 ha exploités par 18 exploitations agricoles.

#### 5.5.4 Espaces naturels protégés : CENL et zones humides

Le territoire de Havange ne recense pas d'espaces naturels protégés ou de paysage remarquable. Toutefois, le ban communal présente un espace naturel géré par le CENL et 7 Zones humides ordinaires.

### RAPPEL DES DÉFINITIONS ET CARACTÉRISTIQUES DES DIFFÉRENTES ZONES DE PROTECTIONS.

---

#### CENL

*Le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine est une association de **protection** du patrimoine naturel Lorrain **reconnue d'utilité publique**. Il intervient en faveur de :*

- *la connaissance de la **nature** en Lorraine,*
  - *la protection des **espaces naturels** et des **espèces**,*
    - *la gestion des sites **protégés** en Lorraine,*
    - *la valorisation des **espaces naturels lorrains**.*
- 

---

#### Zone Humide ordinaire (définition du SDAGE)

*Les zones humides ordinaires correspondent à toutes les autres zones humides. Si elles ne présentent pas, à ce jour, une biodiversité hors du commun, elles montrent néanmoins toutes les caractéristiques des zones humides (végétation adaptée, inondabilité, nature du sol, etc.), remplissent des fonctions essentielles (auto-épuration, régulation des crues, etc.) et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservé a minima. Les recensements permettant de viser leur protection peuvent s'appuyer sur un inventaire simplifié. Alors même qu'elles sont au cœur des équilibres fondamentaux qui régissent le fonctionnement des bassins versants, ne serait-ce que par leur importante superficie, elles sont aujourd'hui particulièrement menacées.*

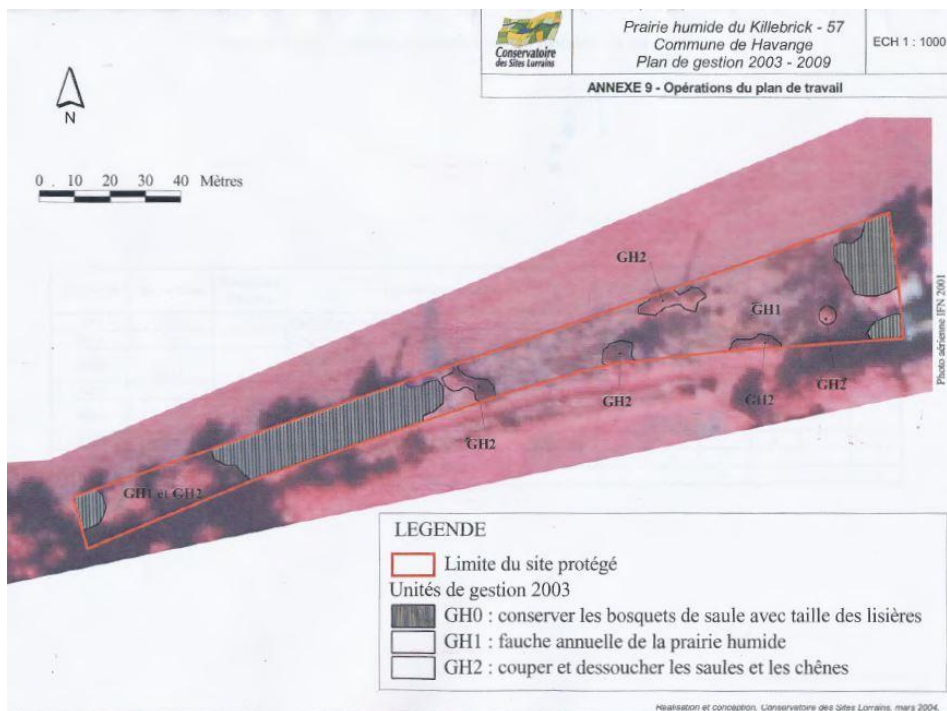
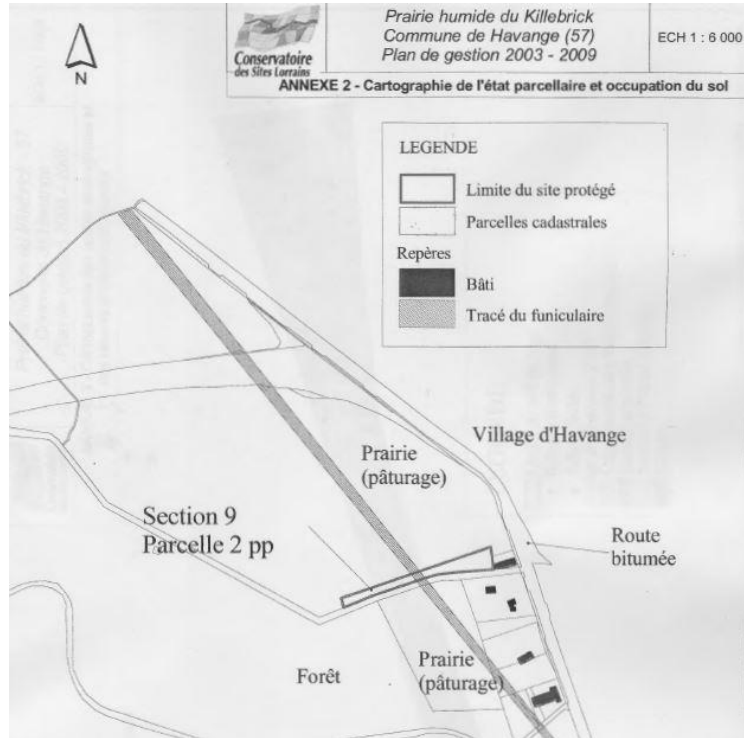
---

5.5.4.1 CENL : PRAIRIE DU KILLEBRICK

Type de milieu : Prairies naturelles

Typologie générale : Landes, prairies et pelouses

Surface protégée (Ha) : 0.38

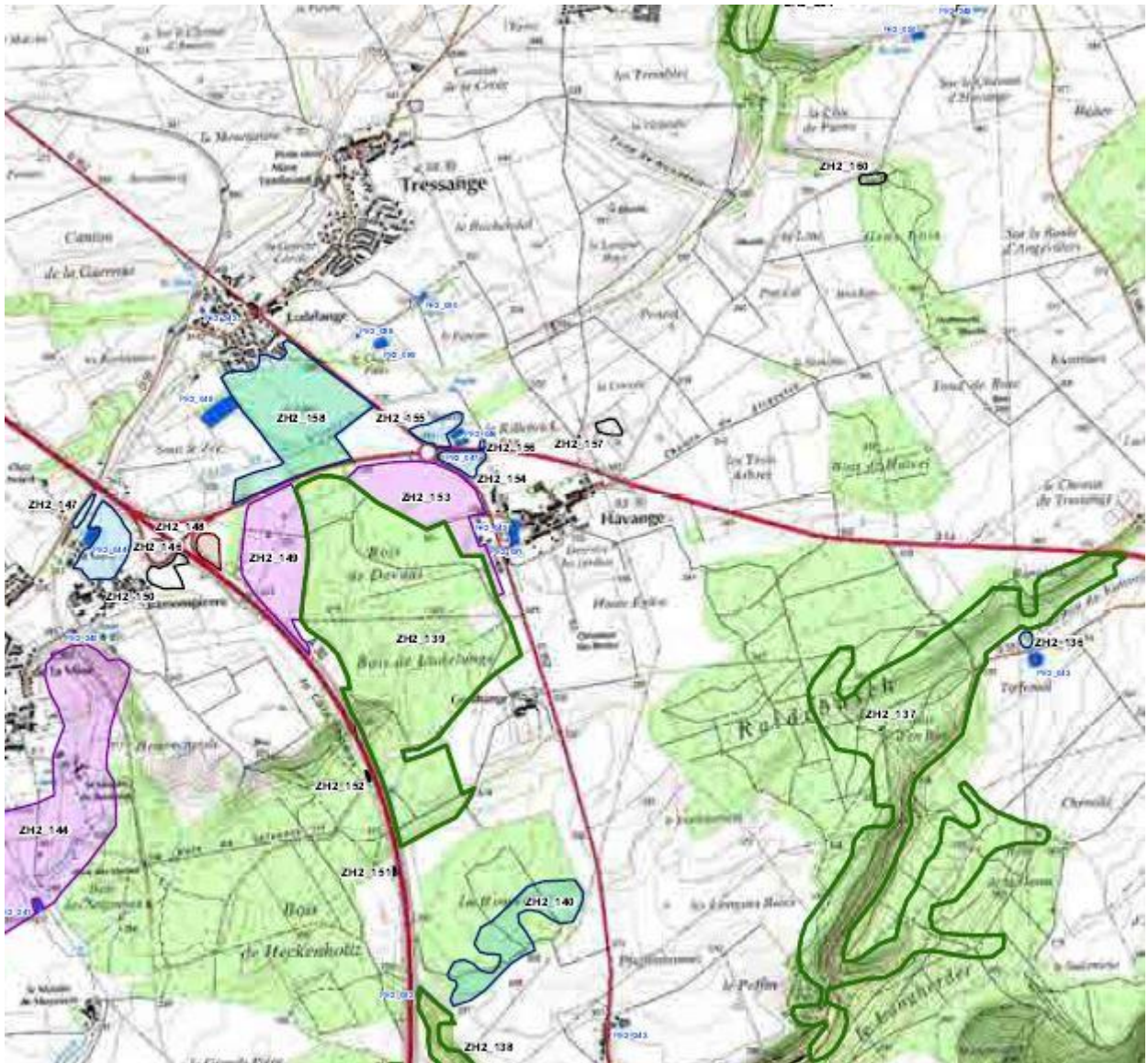


5.5.4.2 ZONE HUMIDE ORDINAIRE

On recense sur le ban communal, 7 zones humides dite ordinaires. Elles sont détaillées dans des fiches exprimant leurs fonctions et les menaces potentielles sur site. Le tableau ci-dessous résume sommairement les informations clefs de ces zones humides.

Nom	Typologie SDAGE	Typologie SAGE	Typologie Corine biotope	Priorité	Fonctions et valeurs majeurs	Diagnostic fonctionnel hydraulique	Menaces potentielles ou avérées
ZH2 139	Zone humide de bas-fonds en tête de bassin	Forêt alluviales	Prairie humide atlantique et subatlantique, Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes de grande fleuve	NC	Rétention et épuration des eaux	Sensiblement dégradé ne remettant pas en cause les équilibres naturels	Sylviculture
ZH2 153	Zone humide de bas-fonds en tête de bassin	Lande Humide	Prairie humide Eutrophe, prairie humide atlantique et subatlantique, prairie agrotypique et rumeur, formation riveraine de saules, végétation à phalaris arundinacea	Gestion de l'eau niveau 2 et pour la biodiversité	Rétention et épuration des eaux, bonne diversité	Sensiblement dégradé ne remettant pas en cause les équilibres naturels	Certaines zones sont imperméabilisées, divers matériaux déposés, mise en culture, urbanisation
ZH2 154	Zone humides ponctuelles	Lande Humide	Prairie humides eutrophes, formations riveraines de saules, typhaies, peuplements de grande laïches	Gestion de l'eau niveau 2	Rétention et épuration des eaux, bonne diversité	Proche de l'équilibre naturel	Pas de menaces
ZH2 155	Zone humide de bas-fonds en tête de bassin	Prairie inondable	Prairie humide atlantique et subatlantique, végétation à phalaris arundinacea, formations riveraines de saules, peuplements de grande laïches, prairies à	Gestion de l'eau niveau 1	Rétention et épuration des eaux, bonne diversité	Sensiblement dégradé ne remettant pas en cause les équilibres naturels	Cette zone devrait être beaucoup plus large et associée aux autres zones humides annexes sans l'urbanisation

			molinie et communautés associées				
ZH2 156	Zone Humides artificielles	Lande Humide	Prairie humides eutrophes, typhaies, végétation a phalaris arundinacea, peuplement de grande laïches	Gestion de l'eau niveau 2	Rétention et épuration des eaux, bonne diversité dans un petit périmètre	Sensiblement dégradé ne remettant pas en cause les équilibres naturels	Pas de menace
ZH2 157	Zone humides ponctuelles	Lande Humide	Prairie humides eutrophes, formations riveraines de saules,	NC	Rétention des eaux	Sensiblement dégradé ne remettant pas en cause les équilibres naturels	Zone parsemée de déchets divers, urbanisation
ZH2 158	Bordure de cours d'eau et plaine alluviale	Prairie inondable	Végétation a phalaris arundinacea, formations riveraines de saules, prairie humide atlantique et subatlantique, prairies humides oligotrophes, communautés a reine des prés et communautés associées	Gestion de l'eau niveau 1	Rétention et épuration des eaux, bonne diversité, large zone, bon habitat pour la faune	Sensiblement dégradé ne remettant pas en cause les équilibres naturels	Sylviculture

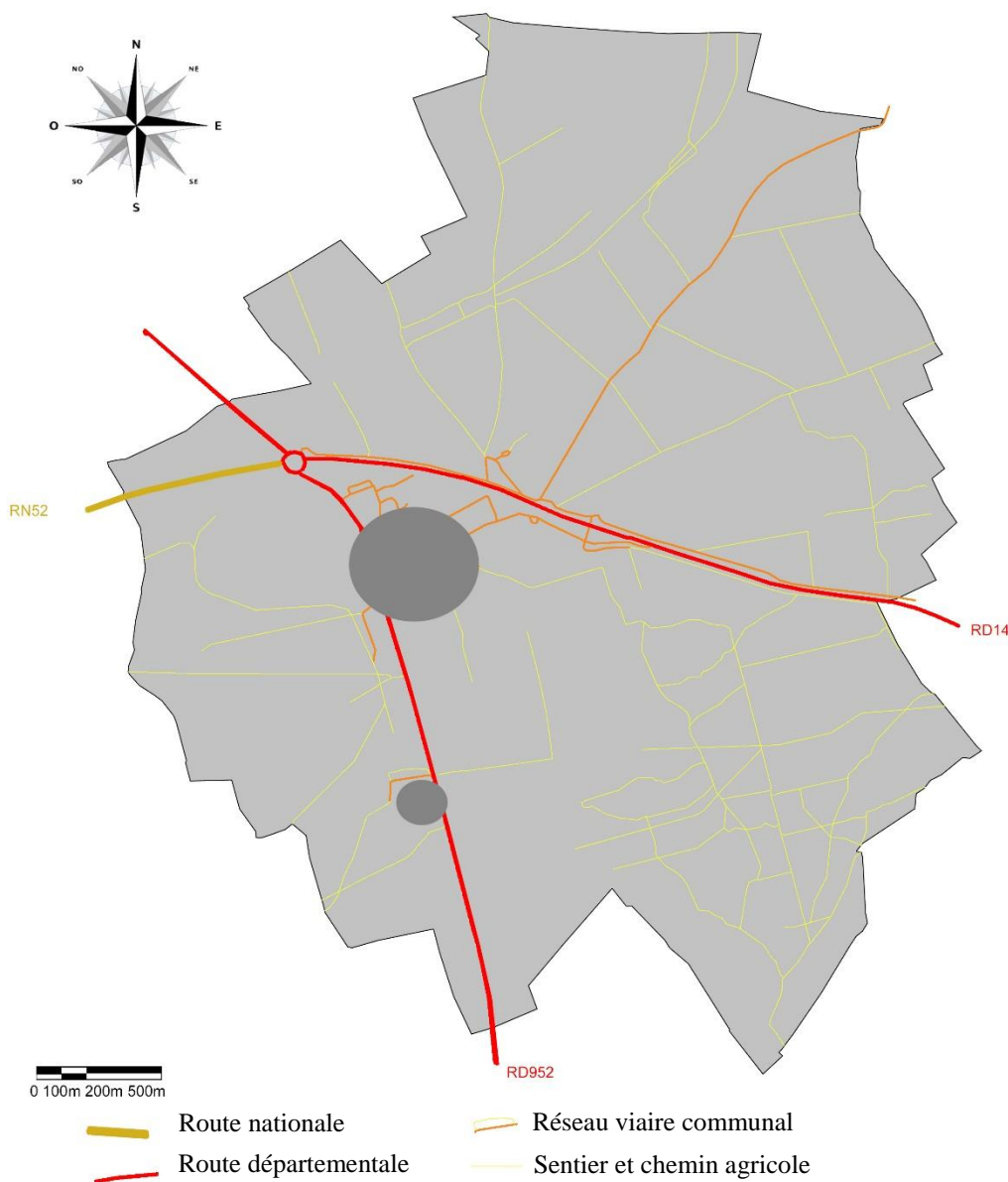


Cartographie de l'Atlas des zones humides du SAGE- Planche 34 – sans échelle

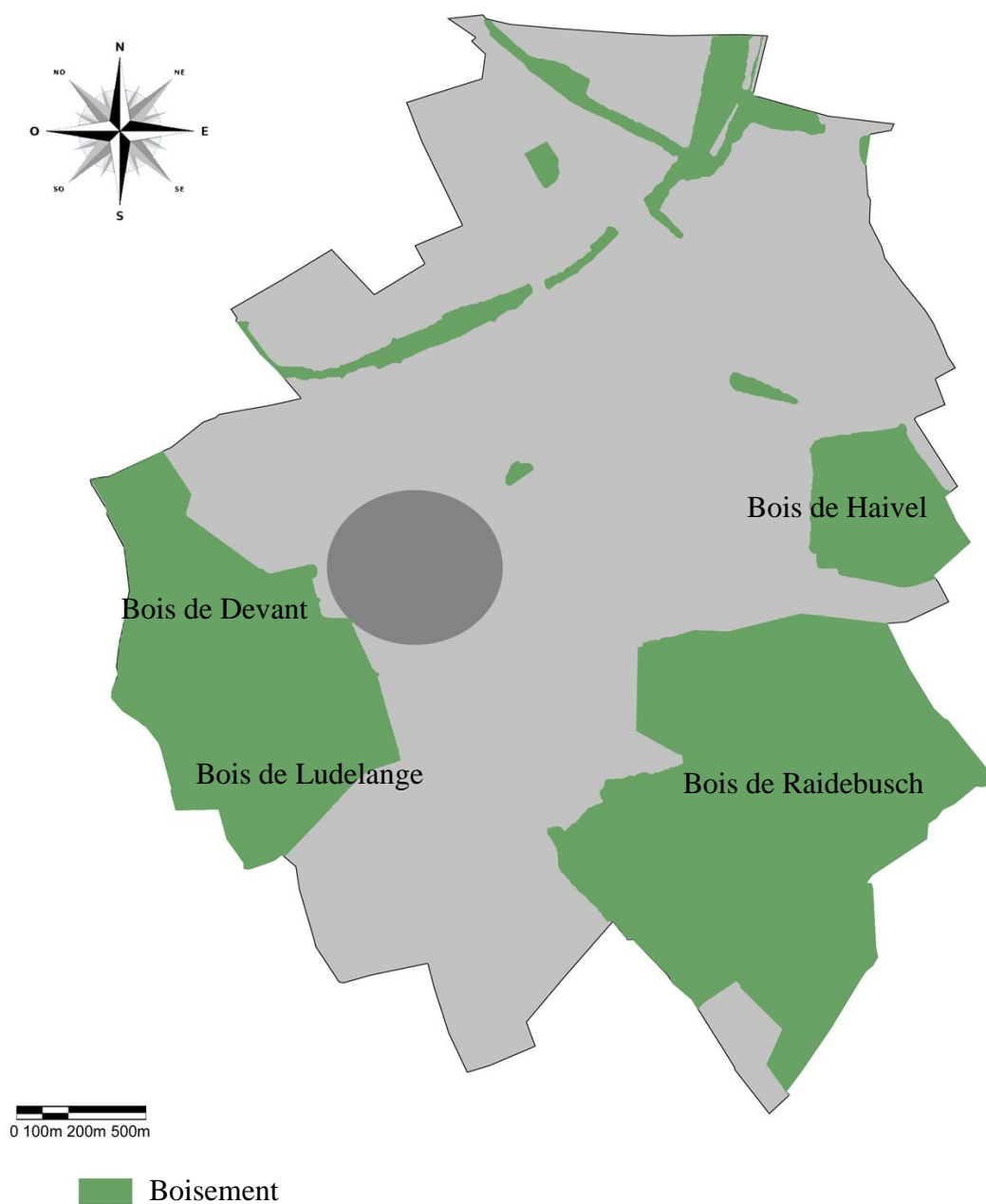
## 6 Analyse paysagère

### 6.1 Les grandes entités / trame verte et bleue

#### 6.1.1 Les axes de circulations.



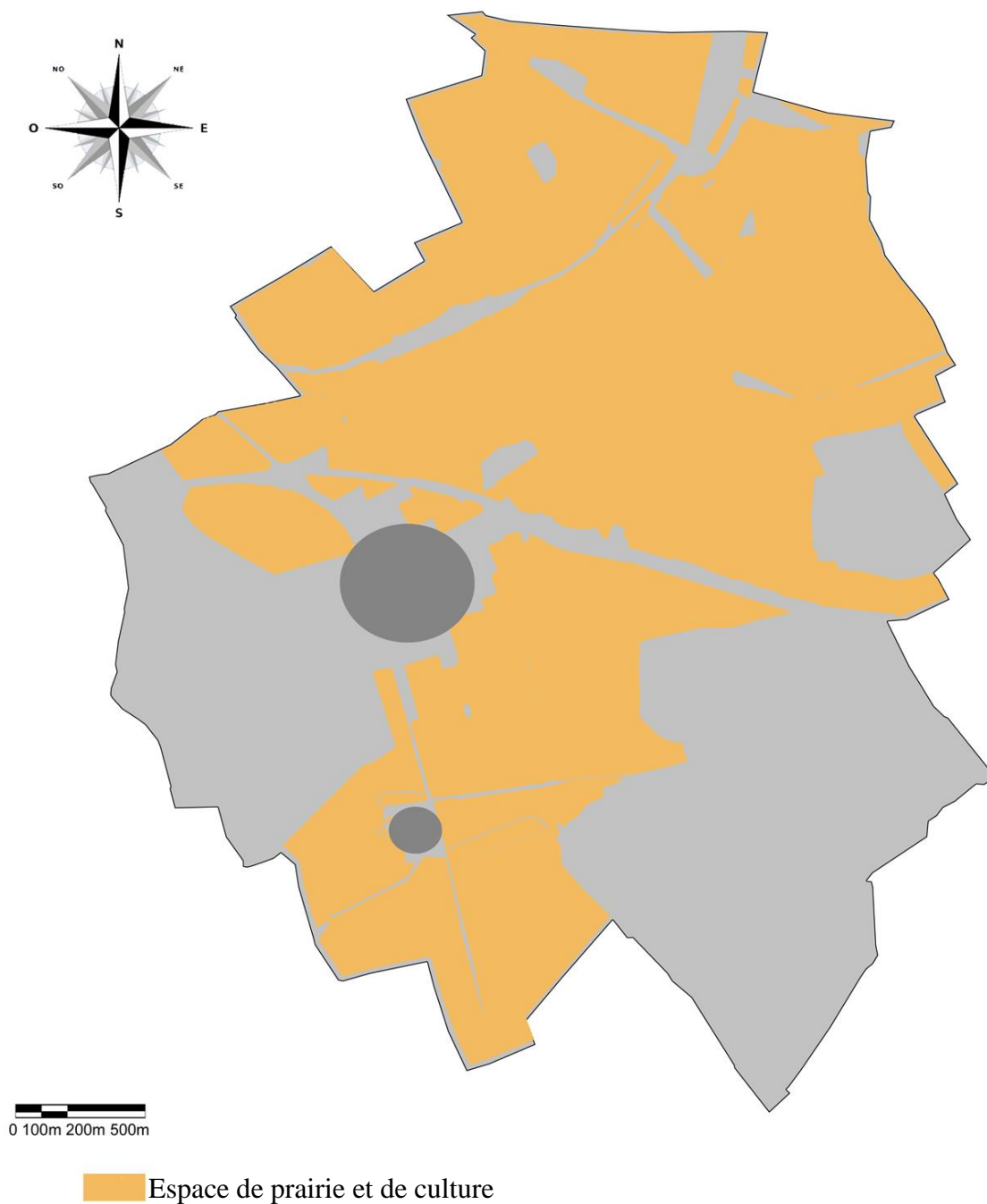
La commune d'Havange est traversé de Nord au Sud par la route départementale 952 et d'Est en Ouest par la route départementale 14. Ces axes de communication permettent à la commune de communiquer avec les comuns alentours. L'autoroute présente sur la commune de Fontoy et Bou-lange à l'Ouest du territoire, permet à Havange d'être connectée aux grandes agglomérations telles que Thionville, Metz ou encore Luxembourg. Le réseau viaire communal constitue et irrigue l'espace urbain organisé principalement autour de deux axes. Au fil du temps, des axes perpendiculaires sont venus se greffer permettant le développement du tissu communal. Enfin le réseau tertiaire, maille le territoire dans sa totalité et permet de desservir les espaces naturels et agricole.

6.1.2 Massifs et forêts

Nous trouvons 3 grands massifs boisés sur le ban communal : le premier regroupant le bois de devant et le bois de Ludelange, le Raidebusch et le bois de Haivel (voir carte paysagère). Quelques parcelles boisées se trouvent disséminées çà et là, sans influencer grandement le paysage. Le bois de devant vient pratiquement lécher les limites du village et provoque une impossibilité de développement sur une partie Ouest du territoire (une limite de 30 mètres devant être respectée afin de protéger les massifs forestiers).

On retrouve principalement des forêts de feuillus, malgré la présence de peupleraie, de forêts de chêne décidus purs, et de conifère. Le bois de devant et le bois de Havel sont des forêts communales.

6.1.3 Prairie et culture



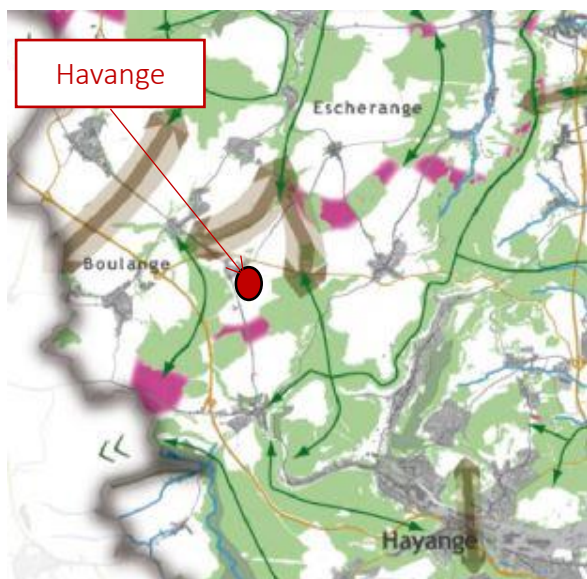
Le territoire d'Havange présente de vaste espace de culture au nord (paysage openfield) et des espaces de cultures ceinturés de massifs boisés au Sud. L'agriculture est très présente et domine la majeure partie du territoire.

La commune d'Havange présente une culture majoritairement de blé tendre, d'orge et de colza. On retrouve tout de même des cultures oléagineuses, ainsi que des prairies permanentes.

La surface agricole utile est de 532 ha exploités par 18 exploitations.

6.1.4 Trame verte et bleue

6.1.4.1 Au regard du SCOT



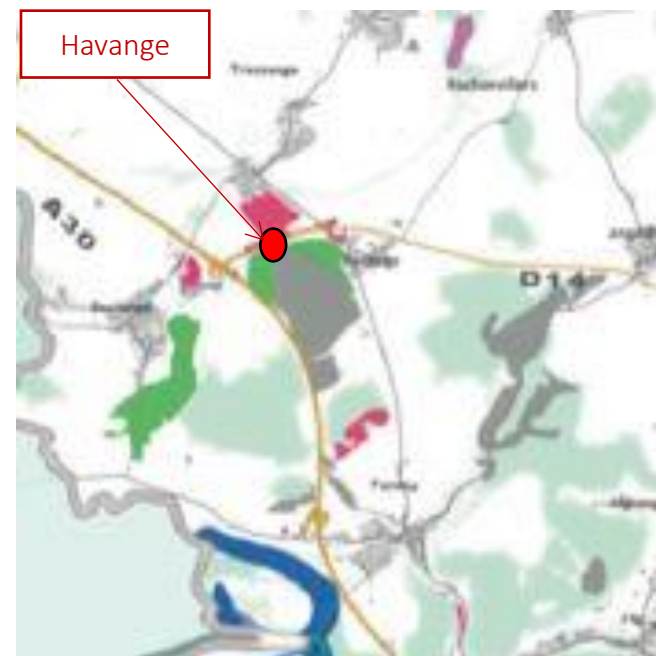
**Continuités issues de la DTA applicable**

Continuités issues de la DTA applicable.

**A titre d'information**

- Pôles de biodiversité majeurs.
- Continuités forestières
- Autres forêts : les forêts parcourues par les continuités forestières identifiées ci-avant, localisent les massifs forestiers principaux à l'échelle du Scot. Pour préserver les continuités forestières existantes, l'objectif est de maintenir au global les massifs forestiers principaux et des continuités forestières qu'ils permettent.

Les forêts et bois d'Havange ne sont pas considérés comme des pôles de biodiversité majeurs, mais comme des continuités forestières. Ces continuités forestières sont le prolongement des continuités issu de la DTA applicable. En somme les bois et forêts d'Havange sont des points d'ancrage et des points de repère forestiers à l'échelle intercommunale.



**Zones humides du SAGE du Bassin Ferrifère et leur priorité**

- Priorité pour la biodiversité
- Priorité pour la gestion de l'eau
- Priorité pour la gestion de l'eau et la biodiversité
- Non prioritaire

**Zones humides du SDAGE**

- Zone humides du SDAGE

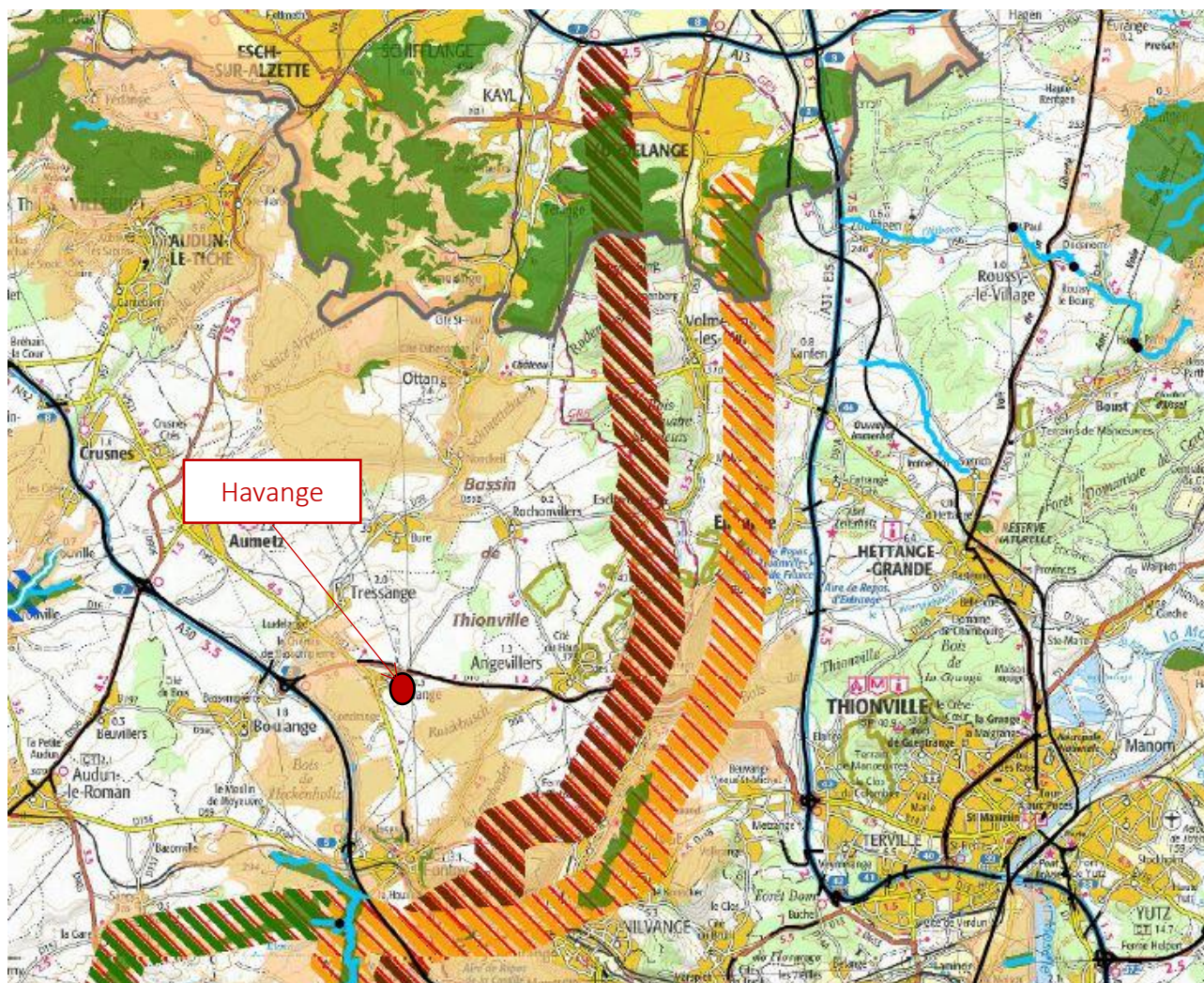
**Zone de vigilance présumant de l'existence des zones humides et de zones d'expansion de crue**

- Zone de vigilance aux abords de la Moselle

La SCOT retransmet les zones humides du SAGE en fonction de leur priorité. Ainsi sur la commune d'Havange, on retrouve 7 zones humides, non prioritaire à priorité pour la gestion de l'eau niveau 1 et 2, et pour la biodiversité. Havange est aux yeux de la Trame verte et bleu, une commune charnière, et de points d'ancrage concernant les espaces boisés. Concernant les espaces humides, Havange est à surveiller, à gérer mais n'est pas véritablement menacée.

### 6.1.4.2 Au regard du SRCE

La Région Lorraine dispose depuis le 20 novembre 2015 d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique, date à laquelle ce document a été approuvé.

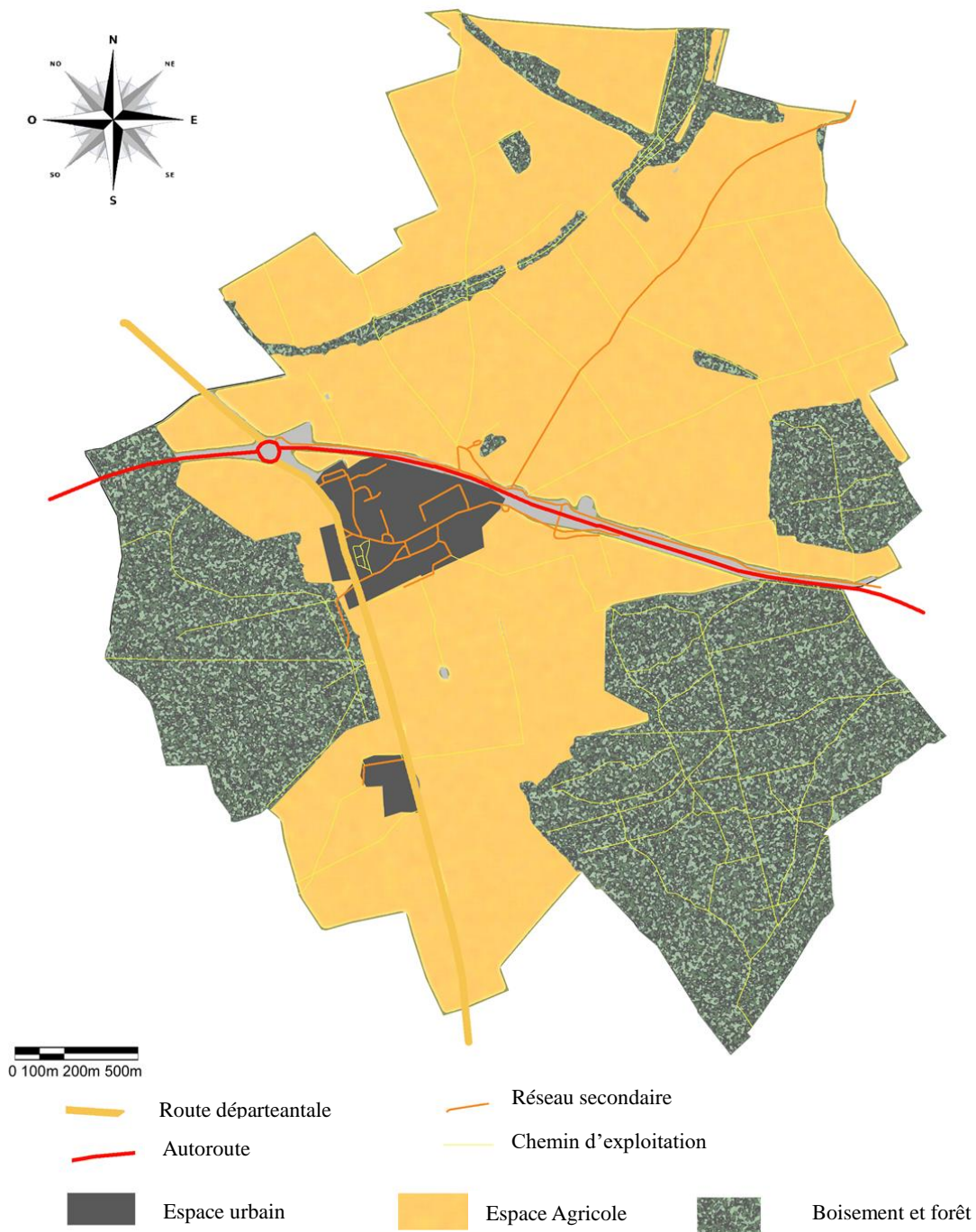


L'est du ban communal et l'Ouest sont considérés comme une zone de forte perméabilité. Les zones de forte perméabilité représentent un ensemble de milieux favorables ou perméables au déplacement d'un groupe écologique donné d'espèces partageant les mêmes besoins.

On note un corridor de milieux forestiers à restaurer qui contourne la commune par le Sud-Est. Les corridors écologiques sont des liaisons fonctionnelles permettant des connections entre des réservoirs de biodiversité. Ce sont des voies potentielles de déplacement pour les espèces. Enfin la RD au nord du milieu urbain d'Havange et l'autoroute à l'Est sont des Infrastructures linéaires impactantes aux continuités écologiques.

On note cependant que la cartographie du SRCE réalisée à l'échelle de travail 1/100 000 ème retenue par le législateur offre une réelle marge de manœuvre aux acteur locaux pour adapter ce schéma aux réalités locales et caler les continuités au plus près du territoire.

6.1.5 Carte paysagère



La paysage Hayangeois se compose de plusieurs grands ensembles composés comme suit : le village, presque au centre du ban communal, suivent de vastes plaines agricoles, parsemées de quelques bois, et plus en périphérie, plusieurs massifs boisés. Un réseau routier traverse le territoire pratiquement d'Est en Ouest.

---

## 6.2 Conclusion

---

Havange est très exposé aux vues. En effet, le village se trouve dans un paysage agricole très ouvert, openfield, et longé par deux voies de circulation très fréquentées. Ceci induit une vigilance quant à la gestion des franges du village. Si la commune possède déjà un atout majeur, constitué par son parc paysager et son bassin, les autres espaces ne sont pas à négliger, notamment l'entrée Nord Est du village.

Les villages lorrains possèdent le plus souvent de grands jardins et vergers à l'arrière des constructions, permettant de s'intégrer au mieux dans le paysage en formant un espace de transition entre le côté construit, et le côté naturel des prairies.

## 7 Analyse urbaine

### 7.1 Forme urbaine

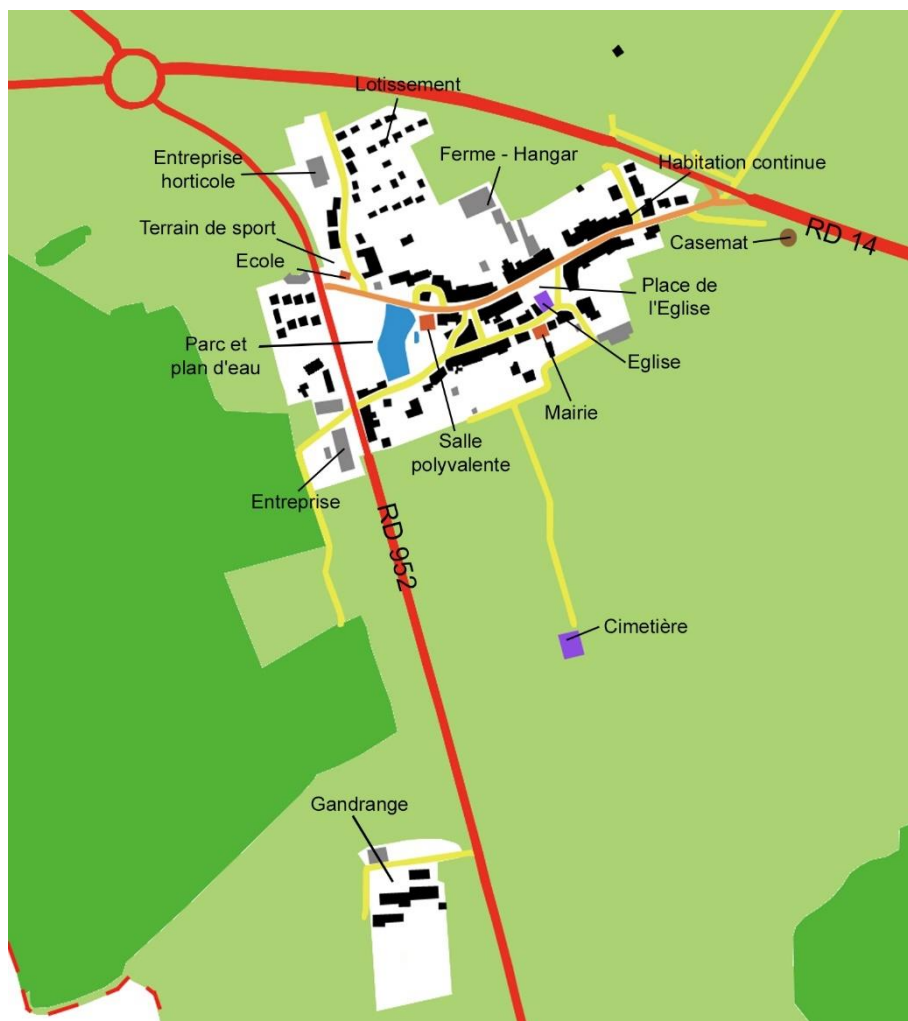
Havange reste un petit village lorrain typique formé par le développement linéaire et mitoyen des habitations le long des axes de circulation.

On constate la présence de deux rues quasiment parallèles ancrées sur les deux routes départementales qui encadrent le village et constituent donc des limites fortes. Ces routes départementales viennent se rejoindre au grand giratoire à l'entrée de Havange.

Au fil du temps, le développement au Nord du village a créé des axes de circulations perpendiculaires à l'axe principal, pour offrir un tissu construit plus aéré.



### 7.1.1 Composition urbaine



Composition du village - bâtiments et équipements

### 7.1.2 Le cadre bâti

Le village est un village lorrain typique où se mêlent maisons d'habitation et corps de ferme en un front continu, le long d'une voie principale.

La typologie architecturale est traditionnelle puisque que nous retrouvons des façades très sobres, avec encadrement des ouvertures en pierres de taille, grandes portes cochères, toitures tuiles rouges à deux pans, et certaines maisons de maître, liées au passé agricole. En périphérie du centre du village se trouvent des secteurs d'habitations plus récentes composés d'habitat individuel isolé.

A l'écart du village se trouve Gondrange, petit hameau composé d'une ferme, rattaché à la commune.



*Maison de Maître*



*Maison Lorraine*



*Habitations le long de la RD 952*



*Nouveau lotissement*



*Maison rénovée*



*Ancienne ferme*

### 7.1.3 Service

Havange ne possède pas de commerces de proximité à part une boutique de vente des produits de la ferme. Toutefois, nous trouvons d'autres activités telles qu'horticulteur et entreprise du bâtiment.



*Entreprise Tous au jardin*



*Ferme Brier*

### 7.1.4 Equipement

Havange reste un petit village qui possède des équipements publics : la mairie et son église, mais également une école primaire, salle des fêtes, parc public, terrain de sport.



Mairie



Terrain de sport



Parc et jeux



Ecole

### 7.1.5 Patrimoine

A part son Eglise, Havange dispose de quelques autres éléments de patrimoine beaucoup plus discret.

Nous trouvons un bildstock, absorbé dans un mur de soutènement, un autre sur la place du calvaire



Place publique

et plusieurs casemates disséminées dans les champs du village.



*Bildstocks*



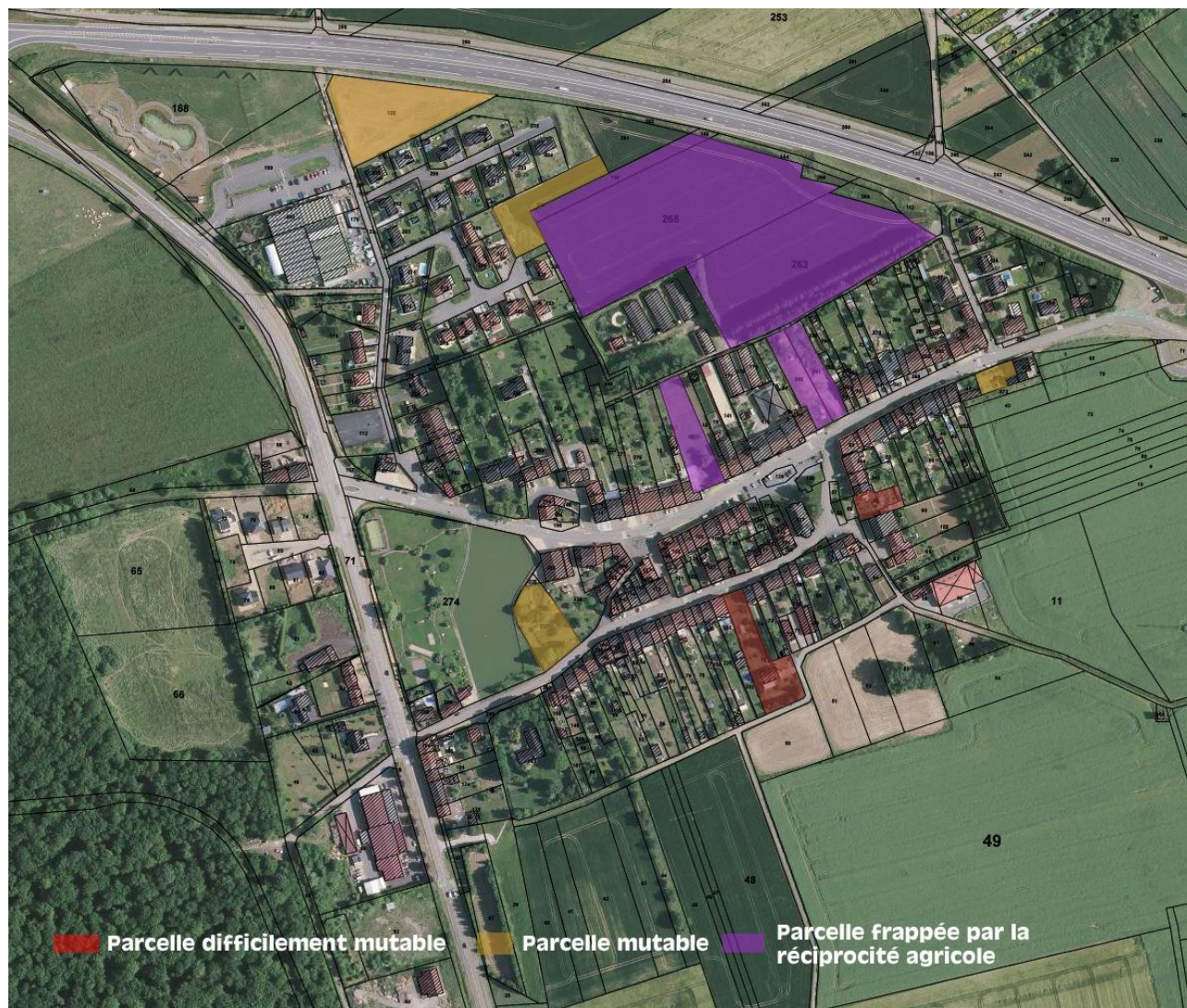
*Monument aux morts*



*Casemate*

## 7.2 Dents creuse : la capacité de mutation de la commune

L'espace urbain de de Havange présente des dents creuses. Ces dernières sont pour certaines potentiellement mutables et pour d'autres non mutables ou difficilement mutables. La cartographie ci-dessous localise ces différents types de dents creuse.



51

Le repérage permet de relever environ 6 logements potentiels (espace mutable, dents creuses). Ce potentiel s'entend comme immédiatement constructible, sans que la commune n'ait à réaliser de quelconques travaux d'aménagement. On dénote aussi des espaces non mobilisables dans l'immédiat (vocation de terrains d'agrément, potager, largeur de parcelle trop petite, recul, ...). Ces espaces ne peuvent que difficilement être comblés à l'initiative de la collectivité.

Enfin, on identifie des parcelles frappées par la réciprocité agricole ne permettant pas une urbanisation.

### 7.2.1 Le renouvellement urbain au travers de la vacance.

La commune recense à partir des données à Insee de 2014, 9 logements vacants contre 11 en 1999. Il existe plusieurs facteurs pouvant être à l'origine de la vacance de logement (frictionnelle, d'obsolescence, de transformation, expectative, ...).

A la vue du nombre constant de la vacance, nous pouvons penser que la vacance est principalement d'obsolescence et frictionnelle.

Par conséquent, nous pouvons estimer que la vacance structurelle de la commune est d'environ 50 % soit 4 logements à 5 logements sur l'ensemble du ban communal.

### 7.2.2 Mutation de bâtiment privé et ou publics existants.

Aucun bâtiment ne présente aujourd'hui un potentiel de reconversion en faveur de la création de logement.

### 7.2.3 La mutation du cadre bâti agricole.

Les bâtiments agricoles ne sont pas voués à connaître une évolution dans les années à venir. Par conséquent la mutation du bâti agricole n'a aucun impact dans le propos de renouvellement urbain.

### 7.2.4 Havange et création de logement.

Havange appartient à la communauté d'agglomération de Porte de France Thionville. Cette EPCI à un objectif de création de logement de 7800 logements dont une création de 390 logements pour les communes de proximité et autres.

La part des habitants de Havange représente 9.3 % des commune des proximités et autre. Par conséquent, Havange peut prétendre à la création de 36 logements. La part du potentiel de renouvellement urbain doit être incluent dans ce processus d'urbanisation.

La densité brute à respecter pour l'ouverture à l'urbanisation est de 17 logements à l'hectare pour les communes rurales qui ne sont pas des centralités.

### 7.2.5 Conclusion

En somme le potentiel de renouvellement urbain n'est pas à négliger dans le développement urbain de la commune. On observe 5 logements issus de la vacance et environ 6 logements issus des dents creuses, friches et secteur en attente (rétention foncière) au sein de l'enveloppe urbaine soit un potentiel de renouvellement urbain d'environ 11 logements.

Ce potentiel de renouvellement ne couvre pas totalement la création de logements préconisé par la SCOT de l'Agglomération Thionilloise.

Le potentiel de création de logements serait de 25 logements soit la consommation de 1.47 hectares.

### 7.3 Bilan de la consommation des espaces agricoles

Analyse historique						
Année	Habitat individuel	Habitat collectif	Non résidentiel	Total artificialisé	Agricole et naturelle	Consommation foncière cumulée absolue et relative
1949	5,7 ha	1,3 ha	1,4 ha	32,6 ha	924,0 ha	0,0 ha - 0,0 %
1952	5,7 ha	1,3 ha	1,4 ha	32,6 ha	924,0 ha	0,0 ha - 0,0 %
1955	5,7 ha	1,3 ha	1,4 ha	32,6 ha	924,0 ha	0,0 ha - 0,0 %
1958	5,9 ha	1,3 ha	1,4 ha	33,3 ha	923,3 ha	0,7 ha - 0,1 %
1961	6,1 ha	1,3 ha	1,4 ha	34,2 ha	922,5 ha	1,5 ha - 0,2 %
1964	6,3 ha	1,4 ha	1,4 ha	35,2 ha	921,4 ha	2,6 ha - 0,3 %
1967	6,6 ha	1,4 ha	1,4 ha	36,3 ha	920,3 ha	3,7 ha - 0,4 %
1970	6,9 ha	1,5 ha	1,4 ha	37,8 ha	918,8 ha	5,2 ha - 0,6 %
1973	7,4 ha	1,5 ha	1,5 ha	40,2 ha	916,4 ha	7,6 ha - 0,8 %
1976	7,8 ha	1,5 ha	1,5 ha	41,6 ha	915,0 ha	9,0 ha - 1,0 %
1979	7,8 ha	1,5 ha	1,5 ha	41,8 ha	914,8 ha	9,2 ha - 1,0 %
1982	8,0 ha	1,5 ha	1,5 ha	42,3 ha	914,3 ha	9,7 ha - 1,1 %
1985	8,1 ha	1,5 ha	1,5 ha	42,8 ha	913,8 ha	10,2 ha - 1,1 %
1988	8,1 ha	1,5 ha	1,5 ha	42,8 ha	913,8 ha	10,2 ha - 1,1 %
1991	8,2 ha	1,5 ha	1,5 ha	43,5 ha	913,2 ha	10,8 ha - 1,2 %
1994	8,5 ha	1,5 ha	1,5 ha	44,3 ha	912,3 ha	11,7 ha - 1,3 %
1997	8,8 ha	1,5 ha	1,5 ha	45,5 ha	911,1 ha	12,9 ha - 1,4 %
2000	9,0 ha	1,5 ha	1,5 ha	46,5 ha	910,1 ha	13,9 ha - 1,5 %
2003	9,6 ha	1,5 ha	1,5 ha	48,6 ha	908,0 ha	15,9 ha - 1,7 %
2006	10,2 ha	1,5 ha	1,9 ha	52,5 ha	904,1 ha	19,9 ha - 2,2 %
2009	11,2 ha	1,5 ha	1,9 ha	56,5 ha	900,1 ha	23,9 ha - 2,6 %
2012	11,2 ha	1,5 ha	1,9 ha	56,5 ha	900,1 ha	23,9 ha - 2,6 %
2015	11,7 ha	1,5 ha	1,9 ha	58,7 ha	897,9 ha	26,1 ha - 2,8 %

Le tableau ci-dessus nous révèle que la commune a consommé 15.2 hectares des années 1990 à 2015 soit 0,60 hectare par an en moyenne. Mais depuis les 15 dernières, la consommation a été la plus forte avec 12.2 hectares de terre agricole (de 2000 à 2015) soit près de 0,81 hectares par an. Cette forte augmentation est liée principalement à la mise en 2\*2 voies de la Route départementale, ainsi que l'entreprise Tous aux jardins. La part du logement dans la consommation de foncier agricole est minime.

Enfin on constate un arrêt brutal de la consommation des espaces agricoles et forestiers de 2009 à 2015, date de la création du lotissement situé le long de la RD à l'Ouest de l'espace urbain.

## 8 Aspect Socio-économique

### 8.1 La population

Evolution de la population – source Insee

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014
Population	390	398	351	317	330	450	456
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	40,4	41,2	36,4	32,8	34,2	46,6	47,3

Comme nous indique le tableau ci-dessus, Havange a connu une longue baisse démographique entre 1975 et 1999. Actuellement, le sillon mosellan ainsi que le Luxembourg sont des moteurs de développement qui induisent un accroissement de l'activité économique régionale et par conséquent, un accroissement de la population sur tout le bassin. Havange en a bénéficié et cette hausse de la population s'explique également par le fait que des opérations de développement ont été menées sur la commune et offrent maintenant un parc immobilier plus important permettant d'accueillir de nouveaux habitants, tout comme la rénovation d'anciens bâtiments et corps de ferme.

### 8.2 Population active

Population active – source Insee

54

	2014	2009
<b>Ensemble</b>	<b>309</b>	<b>284</b>
<i>Actifs en %</i>	<i>79,9</i>	<i>78,4</i>
<i>actifs ayant un emploi en %</i>	<i>74,0</i>	<i>71,1</i>
<i>chômeurs en %</i>	<i>5,9</i>	<i>7,2</i>
<i>Inactifs en %</i>	<i>20,1</i>	<i>21,6</i>
<i>élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %</i>	<i>9,2</i>	<i>7,6</i>
<i>retraités ou préretraités en %</i>	<i>3,9</i>	<i>5,5</i>
<i>autres inactifs en %</i>	<i>6,9</i>	<i>8,6</i>

La population active connaît, entre 2009 et 2014, une croissance du taux d'actifs de 1.5 % en l'espace de 5 ans. Nous faisons également le constat d'un recul du nombre de Chômeurs, avec une diminution de 1.3 %.

Pour mémoire, le taux de chômage du département était de 8% en 2007 et de 9,6% en 2012. Ainsi, la commune semble être plus dynamique que le département sur la thématique de l'emploi. Une des

hypothèses permettant d'expliquer cette différence réside dans la position géographique d'Havange. En effet, celle-ci permet aux habitants de bénéficier de la proximité du Luxembourg et de façon plus large du sillon mosellan, différents secteurs très dynamiques en terme d'emplois. La proximité de l'autoroute favorise les migrations alternantes.

### 8.3 Migration alternante

Migration alternante – source Insee

	2014	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	<b>229</b>	<b>100</b>	<b>202</b>	<b>100</b>
Travaillent :				
dans la commune de résidence	25	11,1	17	8,2
dans une commune autre que la commune de résidence	204	88,9	185	91,8

Le tableau ci-contre permet d'identifier les lieux de travail des actifs de la commune en 2014. Ainsi, on note qu'une très forte proportion des actifs quitte la commune de Havange pour exercer son activité professionnelle (88.9%). En effet, seuls 11.1 % des actifs exercent leur activité professionnelle dans la commune ce qui semble très faible. Néanmoins, la part des actifs résident sur la commune a évolué de près de 2.9 % entre 2009 et 2014.

Ce tableau nous montre clairement une hausse de l'attractivité de la commune en termes d'activités professionnelles bien qu'il subsiste un réel attrait du Luxembourg pour ses emplois, permettant de dynamiser les communes frontalières.

### 8.4 Le tissu économique

L'activité économique sur la commune de Havange est composée essentiellement par l'activité agricole et par quelques artisans.

Au premier janvier 2016, 9 entreprises ont une activité artisanale sur le ban communal.

Elles se répartissent comme suit (classement selon la Nomenclature des Activités Regroupées – NAR en 4 catégories) :

- Secteur de l'alimentation
- Secteur du bâtiment

Les activités représentées sont : commerce charbons et combustibles/terrassement, installations thermiques/climatisation, maçonnerie.

- Secteur de la fabrication
- Secteur des services

Les activités représentées sont : réparation de meubles et équipements du foyer, réparation automobile/dépannage, soins de beauté hors salon.

Nous constatons que les membres de la population active ne trouvent pas tous leur emploi sur la commune mais soit dans les communes environnantes soit vers Thionville / Metz ou encore le Luxembourg.

## 8.5 Le parc immobilier

### Catégorie de Logement – Source Insee

	2014	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	<b>180</b>	<b>100,0</b>	<b>169</b>	<b>100,0</b>
<i>Résidences principales</i>	170	94,6	159	94,3
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	1	0,5	1	0,6
<i>Logements vacants</i>	9	4,9	9	5,1
<i>Maisons</i>	151	83,8	149	88,4
<i>Appartements</i>	29	16,2	20	11,6

### Nombre de pièce par logement – source Insee

	2014	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	<b>170</b>	<b>100,0</b>	<b>159</b>	<b>100,0</b>
<i>1 pièce</i>	1	0,6	1	0,6
<i>2 pièces</i>	2	1,2	6	3,7
<i>3 pièces</i>	18	10,8	10	6,1
<i>4 pièces</i>	26	15,6	22	14,1
<i>5 pièces ou plus</i>	122	71,9	120	75,5

Les tableaux ci-dessus nous font état de l'évolution du nombre de logement entre 2009 et 2014. On remarque que le nombre de résidence principale a augmenté de presque 10 % en 5 ans. Les appartements au nombre de 29 en 2014 ne représentent qu'une petite part du parc immobilier et n'a pas évolué durant cette période. La demande est principalement axée sur des maisons en résidence principale.

Le parc immobilier est constitué de grande habitation avec les deux tiers composées de plus de 5

pièces.

La part de logements vacants reste identique entre 2009 et 2014.

Confort du parc immobilier – source Insee

	2014	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	<b>170</b>	<b>100,0</b>	<b>159</b>	<b>100,0</b>
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	167	98,2	158	99,4
<i>Chauffage central collectif</i>	1	0,6	3	1,8
<i>Chauffage central individuel</i>	91	53,3	82	51,5
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	53	31,1	36	22,7

Le parc immobilier de la commune est confortable en termes d'équipements. 98.2 % sont aujourd'hui d'une salle de bain avec douche ou baignoire. C'est 1.2 % de moins que en 2009. Cette légère diminution peut être un indicateur de vieillissement du parc immobilier. A contrario 15 % des logements ne sont pas équipé en chauffage en 2014 contre 24 % en 2009.

## 8.6 Conclusion

57

Suite à un regain d'activité dans la région, de par l'influence du sillon mosellan et du Luxembourg, on note un accroissement de la population sur Havange ainsi qu'une hausse de la population active qui plus est réside sur la commune.

Ceci s'explique également par la création de nouveaux secteurs d'habitations individuelles dont les occupants sont propriétaires.

Ces chiffres nous informent de la tendance actuelle en termes de logement sur la commune.

## 9 Les données techniques et foncières

### 9.1 Le réseau d'assainissement

Havange faisant partie de la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, c'est dorénavant le service assainissement de la communauté qui est en charge du réseau.

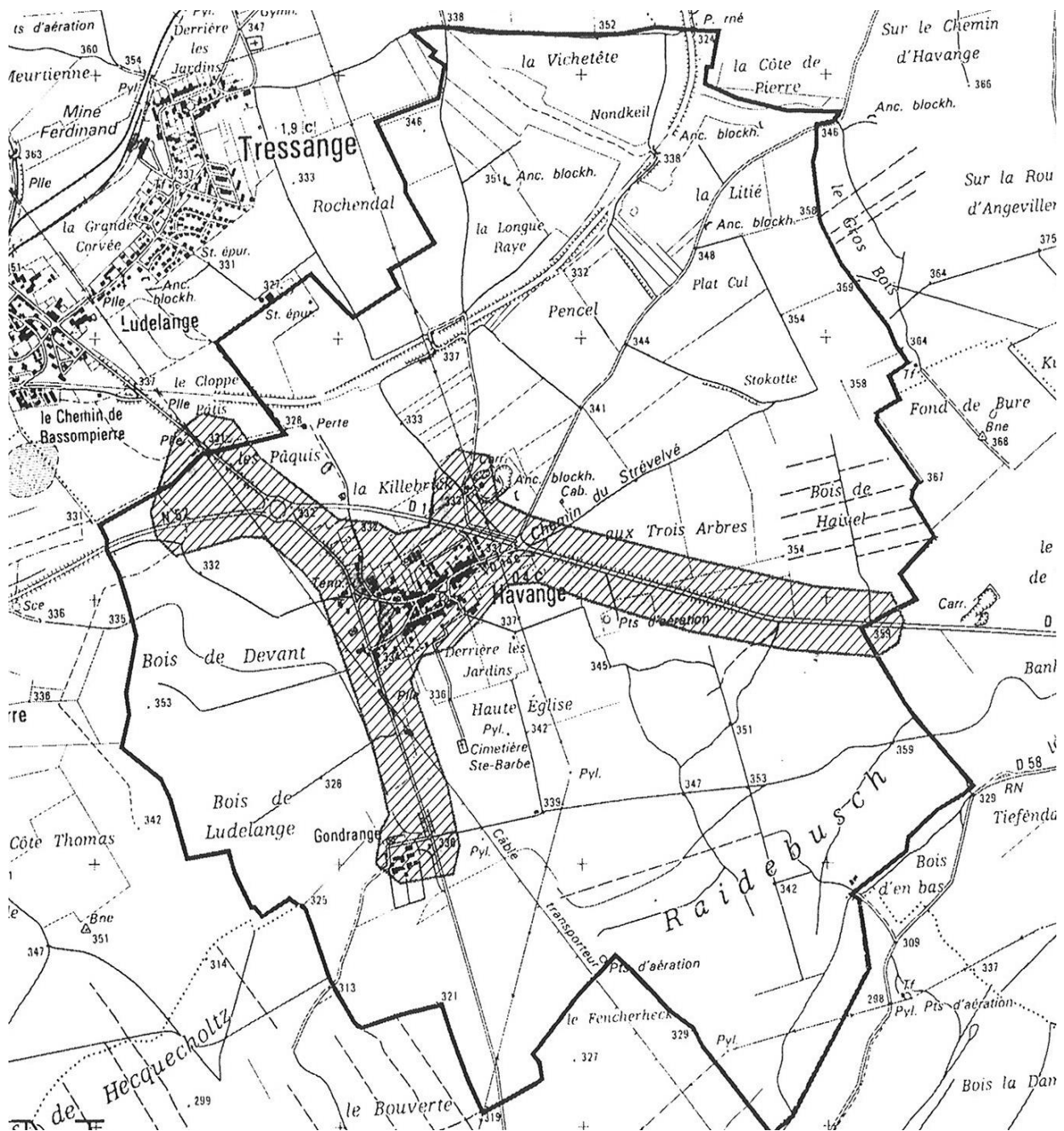
La Communauté d'Agglomération a engagé un vaste programme de travaux de rénovation et de modernisation pour mettre ses réseaux d'assainissement en conformité avec les nouvelles normes. Ce chantier concernant l'ensemble du territoire est mené dans le cadre d'un contrat pluriannuel passé avec l'Agence de l'Eau et le Département de la Moselle.

Ce réseau permet aux espaces restants encore à construire d'être directement reliés.



Plan du réseau d'assainissement

### 9.2 Les réseaux de distribution d'énergie



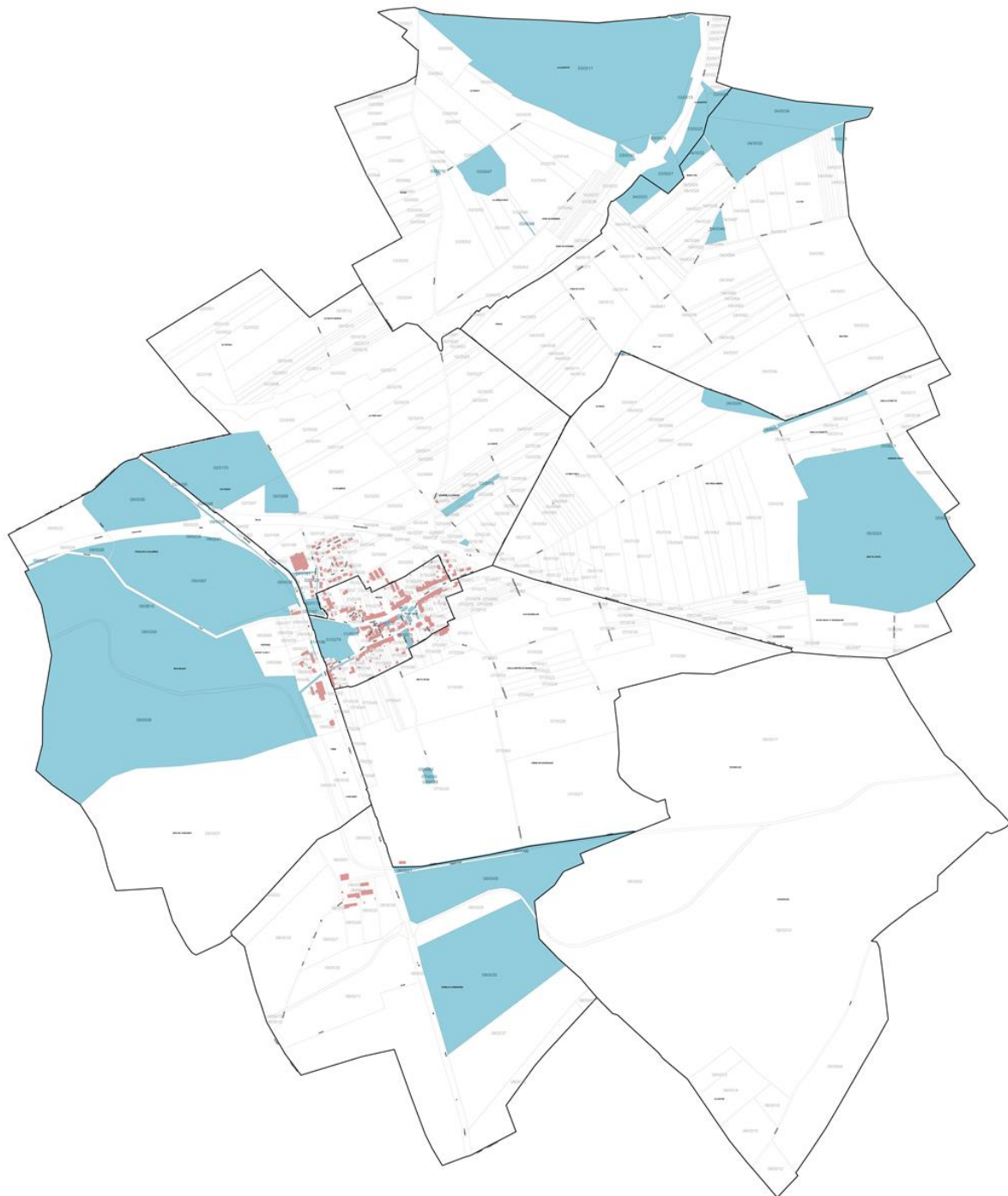
Plan du réseau de télécommunications France Télécom

Comme l'indique la carte ci-dessus, le réseau de télécommunication couvre très largement le village de Havange et induit un raccordement facilité pour toutes nouvelles constructions.


### 9.3 Le foncier communal

La commune ne dispose pas de terrains attenants au village lui permettant de dégager rapidement des surfaces constructibles.

Les terrains ouverts à l'urbanisation appartiennent soit à des agriculteurs soit à des particuliers.



Sources : SIG - Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville  
Cadastré de 2015 (Direction Générale des Impôts)

 Parcelles : commune de Havange

 Limite de section

 Limite de parcelle

 Bâtiment

01/0001 : Numéro de section / Numéro de parcelle

---

### *9.4 Conclusion*

---

Les différents réseaux de la commune permettent tout à fait le raccordement de nouveaux secteurs constructibles.

Les différentes hypothèses de développement se trouvent dans le prolongement de nouveaux secteurs construits en bordure de chaussée et ne posent donc pas de problèmes particuliers.

Seul le temps de développement reste incertain puisque ce sont les propriétaires des secteurs déclarés constructibles qui en ont la seule maîtrise.

# 10 Les contraintes réglementaires et servitudes

## 10.1 Liste des servitudes

<b>HAVANGE</b>				
<b>Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol</b>				
CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt communale de HAVANGE	Office National des Forêts (O.N.F.) Service départemental 1 rue Thomas Edison 57070 METZ
CanaTM D	Servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de matières dangereuses.	Articles L555-16 et R555-30 b) du code de l'environnement	Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instaurant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz	GRT GAZ - Réseau Transport - Région NORD-EST 24, Quai Ste Catherine 54042 NANCY Cedex
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz.	Article 12 modifié (loi du 15/6/1906). Art. 298 (loi de finances du 13/7/1925). Art. 35 (loi du 8/4/46 modifiée). Décret du 23/1/64. Décret du 15/10/85. Circulaire+arrêté du 4/8/2006 modifiés le 20/12/2010. Décret n° 2011-1241 du 05/10/2011.	Gazoduc DN150-1954- FLORANGE-AUDUN LE TICHE, PMS 46. Gazoduc DN250-1960-MARVILLE- FLORANGE (LORRAINE- ARDENNES), PMS 60.	GRTGaz-Réseau Transport Région Nord- Est Agence d'exploitation de Nancy 22, rue Lucien Gallier 54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY Les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à : GRTgaz-DO-PENE DMTT-CTT Urbanisme Bd de la République BP34 62232 ANNEZIN

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Art.12 loi 15/6/1906 remplacé par L323-3 et suiv. + L323-10 du code énergie . Art.298 loi finances 13/7/25. Art.35 loi 8/4/46 modifiée. Décret 6/10/67 et 11/6/70. Circulaire 24/6/70. Arrêté interminist. 17/5/2001. Art. R4534-107 et suivants code du travail	Réseau 20 KV.	ENEDJS-ERDF 26, rue de Verdun, B.P. 350; 57311 THIONVILLE CEDEX
PPRm	Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques (P.P.R.) Minières	Périmètre instimé en application de la loi n° 95-101 du 02.02.1995 et du décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abroge l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme. Articles L 562-1 à L 562-7 du code de l'environnement. Article 94 du code minier.	Arrêté préfectoral du 30/09/2011 portant approbation de la révision du plan de prévention des risques miniers des communes d'ANGEVILLERS, AUMETZ, BOULANGE, FONTOY, HAVANGE, OTTANGE, ROCHONVILLERS, TRESSANGE.	Direction Départementale des Territoires, S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques, 17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035, 57036 METZ CEDEX 01
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R. 20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	-	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9

## 10.2 Bâtiments agricoles

Le règlement sanitaire départemental impose un périmètre d'inconstructibilité de 50m à 100m autour des bâtiments agricoles selon la classification établie de par leur utilisation (sans ou avec stabulation).



Carte rayon de réciprocité

- 2 exploitations sont soumises à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.
- 2 exploitations sont soumises au RSD

### Périmètre de protection

- 100 mètres autour des bâtiments d'élevage, de stockage de fourrage et des annexes (salle de traite, fosse, fumière, silos) si l'exploitation est soumise à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.
- 50 mètres autour des bâtiments d'élevage, des fosses et fumières et 35 mètres autour des silos si l'exploitation est soumise au régime sanitaire départemental.

Pour les dérogations aux règles de distances dans les périmètres de protection agricole, c'est le service instructeur qui délivre la dérogation après avis de la CA57.

### 10.3 Classement des infrastructures de transports terrestres affectées par le bruit

#### 10.3.1 Réseau des routes départementales

##### > Acte d'institution du classement

L'arrêté préfectoral n°2014/DDT-OBS-01 du 27 février 2014 classe les infrastructures de transport terrestre (RN et RD) en 5 catégories en fonction des vitesses maximales autorisées ; il fixe les niveaux d'isolation acoustique auxquels doivent répondre les bâtiments affectés par le bruit.

##### > Classement des infrastructures sur Havange

La commune de Havange est concernée par la RD n°952 et la RD14 faisant l'objet du classement suivant :

Voie	Section	Catégorie	Largeur affectée de part et d'autre de la voie
D14	Avenue du 14 juillet (Thionville) à D952	3	100 m
RD 952	Limite département à D14	3 hors agglo	100 m
		4 en agglo	30 m

65

#### 10.3.2 Réseau concédé et non concédé de l'Etat

##### > Acte d'institution du classement

L'arrêté préfectoral n°2013/DDT-OBS-2 du 21 Mars 2013 classe les infrastructures de transport du réseau concédé et non concédé de l'état en 5 catégories en fonction des vitesses maximales autorisées ; il fixe les niveaux d'isolation acoustique auxquels doivent répondre les bâtiments affectés par le bruit.

##### > Classement des infrastructures sur Havange

La commune de Havange est concernée par la l'autoroute A30 faisant l'objet du classement suivant :

Voie	Tronçon	Catégorie	Largeur affectée de part et d'autre de la voie
A30	05à07	2	250 m



## 10.4 Conclusion

L'application d'un certain nombre de règles est garante de la pérennité du sens et de la valeur du village. D'autres permettent la symbiose entre divers éléments techniques et naturels, susceptible d'assurer une meilleure harmonie entre ceux-ci.

Il s'avère que toutes ces servitudes non seulement ne permettent pas de bien cadrer le développement mais surtout elles le limitent fortement. En effet, les nombreuses contraintes qui ceignent le village imposent à la commune un développement « interne », étant complètement bloqué par les routes départementales, la commune se doit d'évoluer dans un périmètre très restreint.

---

## 11 Développement du cadre bâti et enjeux paysagers

---

### 11.1 *Préserver les entrées et les vues ouvertes*

---

La perception que l'on peut avoir des trois principales entrées du village reste un gage de son identité. La structure bâtie du village, ainsi que les bâtiments nouveaux, doivent rester lisibles et cohérents afin de conserver cette image caractéristique de village rural lorrain.

### 11.2 *Réhabiliter l'ancien et combler les dents creuses*

---

La loi SRU sur le renouvellement urbain axe et oriente la politique d'aménagement entre autres sur la rénovation, l'entretien de toute habitation en ruine et en mauvais état au sein de la commune.

Actuellement, un grand nombre d'habitations (maison ou corps de ferme) sont déjà rénovées, ou, en cours. Il n'existe que très peu d'habitation en mauvais état au sein de la commune. Par contre, il existe des « dents creuses » dans les rues de Havange ce qui représente un fort potentiel, et permet de conserver une continuité dans l'alignement des façades. Cette typologie de maisons continues offrent un meilleur rendement énergétique pour chaque habitation.



Habitation en rénovation



Dent creuse

### 11.3 *Aménager les espaces communs*

---

Les espaces publics assurent un lien entre les différents secteurs d'habitat et jouent un rôle primordial comme espaces de vie.

Havange possède déjà un parc correctement équipé pour accueillir du public, ainsi qu'une grande place au centre du village. Les nouveaux secteurs créés ne devront pas négliger la possibilité d'apporter des espaces d'accueil.

D'autres secteurs, comme l'entrée Est de la commune, devront intégrer la notion de porte d'entrée du village et respecter une certaine cohérence (prévoir un aménagement spécifique, ou respecter un style architectural).

---

### *11.4 Préserver les éléments paysagers*

---

Les grands jardins à l'arrière des bâtiments ainsi que les vergers, le parc et le bassin sont une part de la carte d'identité de la commune et doivent être impérativement sauvegardés dans la mesure du possible.

---

### *11.5 Maîtriser les nouveaux secteurs d'urbanisation*

---

Les nouveaux secteurs d'urbanisation doivent être pensés et maîtrisés afin de produire un projet pérenne, formant si possible un ensemble cohérent avec le village existant.

Les lieux d'extension devront éviter un coût prohibitif des investissements nécessaires à la création des infrastructures diverses.

La commune dispose de plusieurs outils juridiques afin de maîtriser son développement.

---

## 12 Développement communal

---

La commune de Havange se dote d'une carte communale de façon à permettre un développement cohérent du cadre bâti. Du fait de la présence de nombreuses contraintes qui grèvent la commune cela nécessite une réflexion claire et raisonnée afin de proposer des solutions valables, prises en bonne intelligence avec tous les acteurs du développement urbain.

---

### 12.1 *Prévision de développement*

---

Il est constaté que la région entière bénéficie d'une demande forte en logements due à une tendance grandissante en matière d'accès à la propriété tout autant qu'au désir des travailleurs transfrontaliers de s'implanter au plus près de leur lieu de travail. La situation de Havange est particulièrement intéressante du fait de l'attrait particulier que représente l'autoroute A30, desservant le Luxembourg. De plus, la commune est située à quelques kilomètres de Fontoy, qui comporte un grand nombre d'équipements et de services (accueil périscolaire, écoles primaires, collège, médecins, dentistes, pharmacie, orthophoniste, etc... ainsi que de nombreux commerces dont un supermarché) et du centre urbain thionvillois.

Sur un plan démographique, la commune envisage la possibilité d'accueillir, à terme, 50 à 60 nouveaux habitants.

---

### 12.2 *Choix retenus – Argumentation*

---

La commune est grevée par de nombreuses contraintes et servitudes ne lui permettant pas de choisir elle-même les terrains à ouvrir à la construction.

Les principales contraintes étant :

- Les affaissements miniers
- Les rayons de réciprocité des bâtiments agricoles
- La modération de la consommation des espaces agricoles
- Zone humide

En effet, la superposition de toutes les contraintes laisse clairement apparaître que la commune est condamnée à évoluer à l'intérieur d'un triangle formé par les deux routes départementales n°14 et n°952

A l'intérieur du village existe aussi d'autres contraintes. Il s'agit, entre autres, des périmètres de réciprocité autour des bâtiments agricoles. La commune est concernée par deux bâtiments qui imposent un recul inconstructible de 100m de part et d'autre du bâtiment pour préserver les habitations du bruit et des odeurs. Ces périmètres de réciprocité se situent sur la partie Nord du village et empêchent toutes constructions sur les parcelles agricoles le long de la route départementale n°14.

Les zones de développement de la commune de Havange

- Les « dents creuses » à l'intérieur du village
- Frange Sud du Village (secteur d'environ 1.30 hectares)

- Secteur Sud est



Localisation du développement souhaité – source : AEE

La localisation du secteur Sud offre plusieurs avantages.

- Eloignement des axes routiers majeurs
- Secteur en dehors des couloirs de bruit
- Secteur non concerné par les reculs agricoles
- Renforcement de la centralité du village.

### 12.3 Incidence du projet sur la consommation d'espace.

Zone	Ancienne Carte communale	Actuelle carte communale
A	25.28 hectares	23.56 hectares
B	2.20 hectares	2.24 hectares

La zone A connaît une réelle diminution de sa surface. En effet les terrains étant classé en zone A mais dans le rayon de réciprocité de la ferme au centre du village ont été rétroclassés en zone naturelle. Les terrains n'étaient pas constructibles de part la présence de la ferme. Par conséquent, le choix a été de les classer en zone N.

Sa superficie était d'environ 3.5 hectares. Cette consommation était trop élevée au regard des enjeux du SCOT et allait à l'encontre de l'objectif de modération de consommation des espaces agricoles et forestiers.

---

#### *12.4 Incidence du projet sur le paysage et l'environnement*

---

Le projet de développement a un impact sur la consommation de foncier agricole, mais cependant la commune souhaite rétrocéder en zone naturelle des terres agricoles vouées à l'urbanisation au Nord du village.

Le projet a un impact sur les arrières de parcelle avec une gestion qualitative de ses limites permettant une transition certaine entre l'espace urbain et agricole.

---

#### *12.5 Conclusion*

---

Le présent document a pour objet d'informer les habitants de la commune sur ses ambitions et capacités de développement.

Le développement de la commune tel que préconisé devrait permettre un respect de la trame urbaine existante et une bonne intégration paysagère.

Le centre ancien du village est préservé et offre la possibilité de conserver son aspect de village lorrain en favorisant la rénovation d'anciennes habitations.

Le projet se veut en parfaite harmonie avec les contraintes du site et les données environnementales existantes. Il devrait insuffler une dynamique qui viendra vivifier la commune, en offrant un renouvellement urbain, démographique, économique et paysager.

---

## 13 ANNEXE

---